REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

PROJET D'EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Projet présenté par le DI et le DT

Contact suivi du dossier : Camille Toussaint Tél. 076 679 56 59
Contact secrétariat : Luciana Scalzillo Tél. 022 327 96 18

Version : 1 – 23.09.2022

A notifier par la chancellerie d'Etat à :

Projet adopté par le Conseil d'Etat

[ ] suivi CE
[ ] sans modification
[ ] avec modification(s)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT

Concerne : Démarche de prospective "Genève 2050"- validation du rapport tome 2 « prospective et mise en œuvre » et poursuite des travaux de la commission de prospective

Vu le projet de territoire suisse lancé par la Confédération le 20 décembre 2012, premier document stratégique portant sur le développement territorial du pays, conçu et soutenu par la Confédération, le Canton et les communes genevoises;

vu le plan directeur cantonal adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013;

vu le projet de territoire Grand Genève 2016-2030 signé le 8 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires du projet d'agglomération franco-valdo-genevois;

vu la stratégie Mobilités 2030 adoptée par le Conseil d'Etat le 15 mai 2013;

vu la stratégie économique cantonale 2030 adoptée par Conseil d'Etat le 24 juin 2015;

vu la stratégie environnementale 2030 adoptée par le Conseil d'Etat le 6 novembre 2013 et approuvée par le Grand Conseil le 29 janvier 2016;

vu la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale adoptée par le Conseil d'Etat le 25 mai 2016;

vu l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 5 avril 2017 sur le lancement de la démarche Stratégie territoriale 2050" (Aigle 1597-2017);

vu la validation du processus "Genève 2050" par le collège des Secrétaires généraux le 26 avril 2018, à l'appui du projet de rapport "Genève 2050";

vu le discours de Saint-Pierre du 31 mai 2018 inscrivant la prospective sur Genève 2050 comme un enjeu pour la construction commune du futur;

vu l'inscription des grandes étapes de la consultation Genève 2050 dans le programme de législature 2018 – 2023 du Conseil d'Etat;

vu le rapport Mégatrends et développement territorial en Suisse publié en mai 2019 par le Conseil de l'organisation du territoire (COTER);

vu l'extrait de procès-verbal du 18 juin 2018 déterminant la structure, la composition, le périmètre, les objectifs et les jalons concernant la Commission interdépartemenale de prospective 2018 (Aigle 3043-2018);

vu la déclaration conjointe des autorités hôtes de la Genève internationale et l'inscription de la démarche Genève 2050 dans le traité signé le 16 septembre 2019 par le groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale (GPC : Département fédéral des affaires étrangères, Conseil d'Etat et ville de Genève);

vu les volets 1 et 2 du Plan climat cantonal adoptés par le Conseil d'Etat respectivement le 18 septembre 2015 et le 20 décembre 2017;

vu le renforcement des objectifs du plan climat cantonal via la déclaration d'urgence climatique du Conseil d'Etat visant à renforcer les actions du plan climat;

vu le concept du développement durable 2030 adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2017 et approuvé par le Grand Conseil le 25 mai 2018;

vu l'étude ferroviaire 2050 initiée en 2020 par le département des infrastructures (DI) et le département du territoire (DT);

considérant qu'il est devenu essentiel de disposer d'une vision propective à long terme pour l'ensemble des politiques publiques ayant un impact struturant sur le territoire;

considérant que la démarche devra être partagée avec les partenaires institutionnels couvrant l'ensemble du territoire et les partenaires du Grand Genève, afin d'harmoniser les visions à long terme;

sur proposition du département des infrastructures (DI) et du département du territoire (DT).

LE CONSEIL D'ÉTAT

Décide :

1. Validation du rapport

Il est pris acte du rapport « Genève 2050 prospective et mise en oeuvre » du 12 octobre 2022.

2. Diffusion du rapport

Ce rapport est rendu public sur le site internet de l'Etat et sera envoyé aux différents partenaires institutionnels.

3. Poursuite des travaux de la Commission

Les travaux de la Commission de prospective "Genève 2050" se pousuivent selon l'extrait l'extrait de PV du 18 novembre 2020 "Commission interdépartemenale de prospective 2018" (Aigle 5954-2020) sur la période 2023 – 2028.

Communiqué à : Tous



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

GENÈVE 2050



GENÈVE 2050 : PROSPECTIVE ET MISE EN ŒUVRE

TOME 2

SEPTEMBRE 2022

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Sommaire

Préface du Conseil d'Etat 3

La raison d'être de Genève 2050 4

Périmètre de la démarche, 3 axes principaux 6

VEILLE SUR LES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS 8

Impact des crises : nouveaux défis 10

Les enseignements de la crise COVID 14

Leviers d'action de la transition écologique 16

Transition écologique et numérisation 18

La santé, un droit commun pour tous 20

Défis liés au vieillissement de la population 22

Logement et mixité sociale 24

Mobilité 26

Consommation durable et changements de pratiques 28

Communs et économie contributive 30

Une collaboration plus étroite avec la Genève internationale 32

PERSPECTIVES 34

L'avenir vu par les jeunes 36

Indicateurs 38

Perspectives et suite 40

Remerciements 43

Préface du Conseil d'Etat

Genève 2050 - une première étape prometteuse

Éclairer l'action publique d'aujourd'hui en y intégrant les enjeux et transformations qui orientent nos sociétés sur le long terme : c'est le double objectif de la prospective, intégrée par l'Etat de Genève dans son programme de législature avec « Genève 2050 ».

Ce faisant, l'Etat s'est aussi engagé à développer un dialogue plus large et ouvert avec la population ainsi qu'avec les acteurs portant les diverses thématiques.

Ce premier bilan intermédiaire fait suite au rapport initial de 2020 et conclut une première étape prometteuse de cette démarche innovante. Un premier résultat positif concerne la bonne intégration de la prospective au sein de l'Etat. Le rapport présenté il y a deux ans ne marquait en effet que le début d'un processus qui doit s'inscrire dans le long terme.

Il s'agit ainsi non seulement de réformer la manière de concevoir les politiques publiques, mais de les faire évoluer en permanence dans un environnement en mutation. Ce rapport illustre comment la Commission de prospective, qui intègre chacun des départements de l'administration cantonale, a poursuivi ses travaux sur une première série de thématiques, en faisant aussi appel à des experts externes.

Ensuite, l'Etat a su se projeter dans les grandes tendances qui marqueront de plus en plus nos sociétés – transitions écologique et technologique ou encore nouvelles opportunités et vulnérabilités économiques et sociales. Les bases solides d'un dialogue ont été posées. Ce dialogue est toujours resté concret et orienté vers les solutions, ce qui a permis d'enrichir utilement la réflexion commune.

Ce que la démarche « Genève 2050 » n'avait pas anticipé, mais qui est néanmoins abordé dans ses réflexions, ce sont les deux crises qui ont fait irruption depuis 2019 : la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Outre leurs conséquences dramatiques pour les personnes et sociétés directement frappées, ces crises ont détruit en quelques mois l'illusion d'un contexte que beaucoup en Europe jugeaient jusque-là relativement stable.

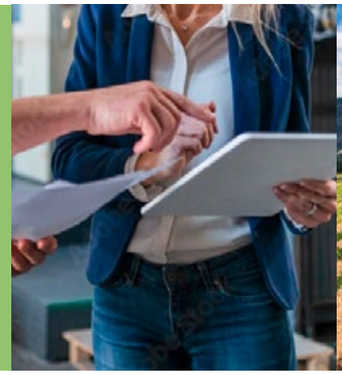
L'équation a donc aussi changé, avec le défi de mettre en perspective un présent plus incertain avec un futur moins prévisible.

La démarche prospective de l'Etat de Genève ayant franchi cette première étape prometteuse, elle doit se poursuivre en renforçant certains aspects : porter son regard plus en avant quitte à remettre en question les certitudes actuelles, étendre le réseau des partenaires au-delà des cercles publics et académiques, ou encore, intégrer plus fortement les conséquences des changements sociodémographiques et de la crise climatique.

En cette fin de législature, c'est dans la perspective d'une transmission au prochain Conseil d'Etat que nous présentons le résultat de cette première étape de prospective, en espérant avoir pu ainsi proposer une dynamique qui intéresse et qui engage l'Etat sur le long terme.

Le Conseil d'Etat







Présentation de la démarche

Comment vivrons-nous à Genève en 2050 ? Dans quel type de logements habiterons-nous ? A quel point nos métropoles seront-elles devenues « smart » ? De quelle manière travaillerons-nous, voyagerons-nous ? Comment communiquerons-nous ? Comment éduquerons-nous nos enfants ?

Comment voyez-vous le monde de 2050 ?

Voir loin, viser court : dès le début de la législature 2018-2023, le Conseil d'Etat a exprimé la nécessité de pouvoir mieux appréhender les échelles temporelles lointaines, difficiles à maîtriser en raison des évolutions rapides au sein de notre société. Une démarche innovante de prospective a été initiée, qui s'est appuyée sur une vaste consultation. Riche de perspectives, cette démarche propose des pistes d'évolutions en phase avec la société, pour accompagner les profondes transitions en cours.

Inédit par son horizon temporel et sa transversalité, encore peu expérimenté au niveau suisse, cet exercice de prospective suscite l'espoir de multiples transformations. En associant et en consultant la population, les partenaires institutionnel et académique, le Conseil d'Etat a souhaité porter une vision transversale innovante au service du développement du territoire.

Fondements et utilité de la prospective pour l'action publique

Dans un environnement de plus en plus complexe et incertain, un nombre croissant de collectivités publiques s'intéressent aux apports de la prospective. Leur but ? « Eclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables », pour prendre des décisions qui auront un impact sur l'avenir.

A la fois transversales et complémentaires aux différentes politiques publiques, les démarches de prospective nous invitent ainsi à :

- **voir loin,** pour saisir les dynamiques de long terme des systèmes sociaux, économiques, politiques, technologiques, etc.
- **voir large,** pour comprendre dans quel environnement s'insère l'action publique, et repérer les signaux faibles annonciateurs de possibles ruptures.
- **voir ensemble,** pour se doter de repères partagés sur les futurs possibles, et nourrir les réflexions par une diversité de points de vue et d'apports disciplinaires.

Par ailleurs, la planification de l'aménagement du canton de Genève et du développement de ces infrastructures se font essentiellement au travers du Plan directeur cantonal, soit actuellement à l'horizon 2030. Or, aujourd'hui, au moment où démarre le processus de révision du Plan directeur cantonal, les réflexions en matière de développement des infrastructures de transport, comme le demande la Confédération, vont déjà bien au-delà de 2040. C'est aussi pour cette raison que le Conseil d'Etat a souhaité réinterroger les méthodes de planification, afin de pouvoir inscrire les besoins du Canton dans les futurs plans sectoriels fédéraux, disposant ainsi des moyens nécessaires pour répondre aux enjeux liés au développement de Genève à l'horizon 2050.

La consultation publique

Une large consultation menée en 2019 et 2020 a proposé quinze ateliers thématiques réunissant spécialistes et population. Un questionnaire en ligne a obtenu par ailleurs près de cinq mille réponses. Le questionnaire a également été adapté et soumis à un millier d'élèves. En novembre 2020, le Conseil d'Etat publiait une synthèse de cette vaste enquête participative. Les détails de l'analyse du sondage et du contenu de la démarche sont disponibles sur le site web 2050.ge.ch.

Afin de valoriser les travaux réalisés, des « notes de veille » sont désormais produites pour chaque session de la commission prospective avec pour objectif de synthétiser les travaux en cours selon trois axes : éléments clés, tendances et propositions.

La poursuite des travaux : mise en œuvre

Suite à la publication, en novembre 2020, du rapport de synthèse de la consultation GE2050, la commission prospective de l'administration cantonale a poursuivi ses travaux autour notamment des axes suivants : anticiper les mises à jour des stratégies cantonales, analyser les impacts de la crise avec une mise en situation par un « stress test », identifier les leviers d'actions favorisant les changements de comportements, questionner l'impact des transitions écologique et numérique sur les politiques publiques, cartographier et analyser les planifications et démarches transversales existantes.

L'implication des jeunes se poursuit également et a fait l'objet d'un atelier spécifique en partenariat avec le département de l'instruction publique (DIP) et le Conseil de la jeunesse en 2022. La collaboration engagée avec la Genève internationale autour de thématiques telles que le futur de l'emploi, de l'éducation et du numérique est appelée à se poursuivre. Un partenariat avec l'UNESCO, engagé en 2021, se poursuivra également au travers d'une « journée internationale des futurs ».

Il faut noter que Genève est le premier canton suisse à intégrer l'association Futuribles International. Cette adhésion donne accès à un large ensemble de publications de portée internationale, à un réseau d'experts, à des sessions d'échanges et à diverses formations permettant aux membres de l'administration d'acquérir les outils et les méthodes de la prospective.

2018

Juin 2018
- adoption par le Conseil d'Etat du premier rapport GENÈVE 2050
- inscription de la démarche dans le discours de Saint-Pierre inaugurant la législature 2018-2023
- création d'une commission de prospective

2019

Mars – octobre 2019
- ateliers
- sondage en ligne
- consultation des élèves (mois de la participation)

2020

Novembre 2020
publication du deuxième rapport par le Conseil d'Etat

2021

2021 – 2022
Poursuite des travaux :
- commission prospective
- réflexion avec les organisations internationales
- Conseil de la jeunesse
- partenariat UNESCO
- adhésion FUTURIBLES international

2022

Septembre 2022
Publication du troisième rapport du Conseil d'Etat

2023-2028

2023-2028
Poursuite des réflexions
Prochaine législature

Dynamiques de la démarche

Missions de la commission prospective

Composée de représentants de l'ensemble des départements, la commission examine et garantit la cohérence des divers documents de planification avec la démarche prospective. Ces travaux permettent d'anticiper et préparer les bases des futures programmations.

Les travaux de la commission prospective s'organisent autour de trois dynamiques : « **administration** », « **participation** » et « **thématiques émergentes** ». Pour le volet « administration », il s'agit de diffuser la culture prospective au sein des services de l'Etat, de favoriser la collaboration entre les départements et de préparer les bases de futures programmations. En matière de « participation », le but est de promouvoir la démarche de la prospective au sein de la société civile et auprès des acteurs économiques afin de consolider une vision commune du futur. La commission explore aussi des questions nouvelles ou traitées par segments afin d'éclairer les politiques publiques et de favoriser les synergies en partenariat avec des experts thématiques ou encore académiques. Enfin pour l'axe « expérimention », il s'agit d'identifier les projets pilotes.

La démarche « Genève 2050 » a ainsi vocation à proposer des réflexions et outils complémentaires aux démarches intra ou inter-départementales existantes, soit en amont, soit en support à celles-ci. Ses travaux sont ensuite destinés à être repris dans les stratégies et la gestion administrative courante.

Anticiper et explorer les défis qui conditionnent l'avenir du territoire genevois pour améliorer les méthodes de planification

Les priorités ressorties de la consultation Genève 2050, les nouveaux engagements pris par le Canton dans le cadre notamment de son Plan climat cantonal 2030, mais aussi les événements d'ampleur internationale auxquels Genève doit aujourd'hui faire face, soulèvent de nouveaux enjeux pour l'avenir du territoire.

Qu'ils concernent la préservation des ressources naturelles, la santé et la qualité de vie des habitants, ou encore l'évolution des activités économiques locales, ces enjeux doivent être anticipés, en particulier dans le cadre de la mise à jour des planifications stratégiques du Canton.

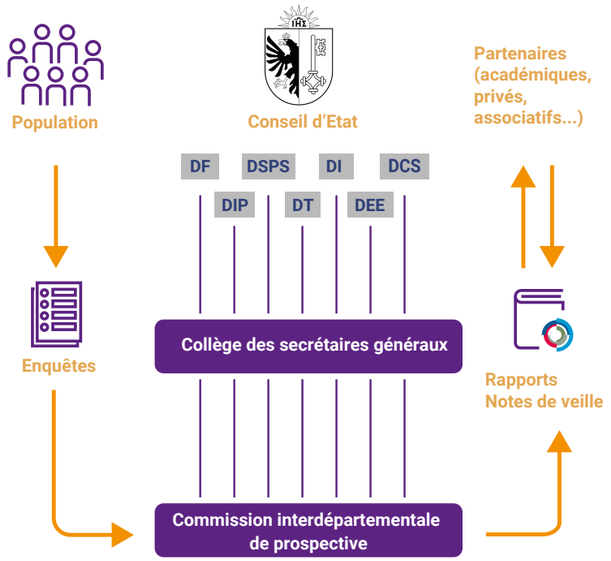
Partager une vision globale des démarches transversales

Il s'agit dès lors de **mettre en relation les thématiques identifiées par la démarche Genève 2050 avec les stratégies et plans d'action cantonaux** à travers lesquels ces thématiques se déclinent sur le territoire.

Le graphique en page 7 présente sous forme de panorama l'ensemble des thèmes en lien avec la démarche Genève 2050. Il offre un support de discussion permettant de **favoriser les synergies entre les politiques sectorielles** autour de thématiques identifiées comme déterminantes pour l'avenir du territoire (axe « administration »), de **soutenir la mutualisation et la coordination des démarches impliquant la population** (axe « participation »), de repérer des thématiques émergentes qui méritent d'être explorées dans le cadre de la démarche prospective Genève 2050 (axe « thématiques émergentes »).

Favoriser la coordination entre politiques publiques

L'objectif est également de repérer des opportunités de coordination des réflexions en amont, faciliter l'identification de liens entre la stratégie et les préoccupations prospectives, repérer des synergies ou d'éventuels besoins de coordination avec d'autres stratégies ou départements, ou encore identifier les potentiels de coordination pour une éventuelle démarche d'implication citoyenne, etc. Ainsi, Genève 2050 est un outil à disposition de la planification des politiques publiques.



Principales thématiques



Les thématiques identifiées dans le sondage de 2019 ont été approfondies au regard des objectifs de transition écologique, sociale et économique du territoire.

Ce schéma sera amené à évoluer en fonction des thèmes émergents identifiés



VEILLE SUR LES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS



Impact des crises : nouveaux défis

Le monde a vu deux crises importantes se produire en un court laps de temps. La crise du COVID 19 et la guerre en Ukraine, s'entremêlent, entraînant des bouleversements de grande ampleur dans le monde. Alors que la crise du COVID 19 a modifié nombre de nos modes de vie, la guerre en Ukraine représente non seulement une révision de la souveraineté territoriale en Europe, mais également un conflit de valeurs et un changement potentiel de l'ordre mondial futur. Par conséquent, ces crises exercent une véritable influence sur les « Mégatrends » des dernières décennies et impactent également le canton de Genève.

Afin de contextualiser les répercussions de ces événements sur le territoire, une analyse a été réalisée par: Dr Jean-Marc Rickli, directeur risques globaux et émergents du Geneva Center for Security Policy (GCSP) en collaboration avec Federico Mantelassi, responsable de projet, et Valentin Juliard, stagiaire.

1. La mondialisation et le multilatéralisme

La guerre en Ukraine influence la mondialisation de plusieurs manières. Elle met d'abord en évidence la fragilité de nos chaînes d'approvisionnement mondiales et des modes de production « just-in-time », déjà mise en évidence par la crise du COVID-19. La Russie et l'Ukraine se partagent 28% de la production et de la vente de blé dans le monde[1]. Avec la guerre qui ravage les champs ukrainiens, les blocus russes sur les ports ukrainiens, ainsi que les sanctions contre la Russie, une grande partie de l'approvisionnement mondial en céréales est perturbé. Alors que l'Ukraine exportait 5,5 millions de tonnes de céréales par mois avant la guerre, elle en a exporté cinq fois moins en avril dernier[2]. Avec peu d'alternatives vers lesquelles se tourner et peu de stocks, de nombreux pays dépendants des importations risquent l'insécurité alimentaire, impactant des centaines de millions de personnes. En effet, 50 pays dépendent de la Russie, de l'Ukraine ou même des deux pour plus de 30% de leurs importations de blé, et 26 d'entre eux sont dépendants à hauteur de 50%[3]. De plus, la guerre accélère une tendance à la « démondialisation », par laquelle les États tentent de résister aux impacts des événements géopolitiques en se protégeant des régimes de sanctions potentiels, ou des conséquences des perturbations économiques globales, via, par exemple, des mesures protectionnistes, comme ce fut le cas avec l'Inde[4]. Ces retranchements alimentent le renouveau des « blocs » en tant qu'entités géopolitiques, au sein desquelles les pays sont interconnectés, mais isolés des autres blocs[5]. En complément d'une montée du nationalisme (dans de nombreux pays autoritaires et même certaines démocraties), cela peut conduire à une remise en question de la mondialisation telle qu'elle s'est développée depuis la fin de la Guerre froide en étant beaucoup plus fragmentée et en questionnant son mécanisme de régulation qu'est le multilatéralisme. La guerre en Ukraine démontre très bien les limites du multilatéralisme international, notamment à travers le système onusien, pour gérer cette crise

Impact local :
Une diminution du multilatéralisme pourrait avoir des conséquences sur la Suisse et la Genève internationale. La politique étrangère suisse repose sur un bon fonctionnement du multilatéralisme et face à l'émergence de cette logique de blocs, la pertinence de la neutralité est de plus en plus contestée aux niveaux domestique et international. De plus, alors que la pandémie a déjà amorcé un processus par lequel l'importance de Genève en tant que lieu de rencontre a diminué, la guerre et le rôle diplomatique pour l'instant mineur joué par la ville montrent que cette dernière souffre de la concurrence croissante d'autres acteurs (Ankara, Tel Aviv, Paris) qui la menacent comme centre de gravité dans le dialogue diplomatique et la résolution des conflits.

2. Le changement climatique

La guerre pourrait également avoir de vastes répercussions sur les politiques climatiques. Elle pourrait notamment favoriser l'adoption de sources d'énergie vertes en accélérant la transition énergétique de l'UE vers les énergies renouvelables. Le pétrole et le gaz représentent actuellement 58% des sources d'énergie de l'UE. 41,1% du gaz, et 26% du pétrole proviennent de Russie, faisant du pays le premier fournisseur d'énergie de l'UE[6]. Cette dépendance confère un avantage stratégique à la Russie, qui joue sur les flux énergétiques au service de ses intérêts. Soucieuse de réduire sa dépendance, l'UE s'est accordée sur un embargo du pétrole russe permettant de réduire son importation de 90% d'ici la fin de l'année[7]. De plus, l'Union accélère son processus d'indépendance vis-à-vis de l'énergie russe d'ici 2027 avec le projet « RePower EU ». Au-delà des 225 milliards prévus avant la guerre, la commission a proposé une modification pour allouer des fonds supplémentaires, pour atteindre jusqu'à 300 milliards de financement. Elle précise cependant que 210 milliards d'euros supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs du plan de relance d'ici 2027; les États membres ne se sont pour le moment pas accordés pour un budget supplémentaire[8]. De plus, la poursuite à court terme de l'indépendance énergétique vis-à-vis de la Russie pourrait entraver la lutte contre le réchauffement climatique : les pays de l'UE se dirigent vers des alternatives moins propres que le gaz russe, notamment le gaz de schiste américain, plus polluant à extraire et à transporter[9]. Le charbon, qui peut rapidement remplacer le gaz car il utilise des infrastructures similaires, pourrait aussi présenter une alternative polluante mais directement utilisable[10]. Le retranchement dans des blocs géopolitiques pourrait également nuire à la coopération entre les grandes puissances, ralentissant les efforts de lutte contre les effets du changement climatique[11]. Enfin, comme la guerre crée une pénurie de denrées alimentaires, les gouvernements pourraient être tentés de relâcher les réglementations environnementales afin d'accroître la production afin de répondre aux besoins de leur population[12].

Impact local :
Bien que la Suisse importe peu d'énergie russe, elle reste très dépendante des énergies fossiles importées (80% de son énergie consommée[13]), et donc des fluctuations des prix. Une hausse des prix de l'énergie aurait également un impact sur le canton et la ville car elle augmenterait le nombre de personnes exposées au risque de précarité énergétique. Cela aurait non seulement un impact sur le développement urbain de la ville, mais pourrait également donner lieu à des tensions sociales, comme cela a été le cas dans certains pays voisins (crise des Gillet Jaunes en France). La guerre en Ukraine pourrait pousser la Suisse à accélérer la transition énergétique et à exploiter des énergies renouvelables. Dans cette optique, le plan directeur de l'énergie du canton de Genève, centré sur des sources d'énergies locales et renouvelables, pourrait être mis à profit[14]. L'effet combiné des dérèglements climatiques et des crises récentes montrent l'importance croissante des politique énergétiques et alimentaires locales. Genève et la Suisse n'y font pas exception.

3. Numérisation

En plus de l'application des sanctions économiques contre la Russie, les entreprises technologiques ont un impact direct sur la guerre en Ukraine. L'utilisation des satellites Starlink par l'armée ukrainienne en est un exemple flagrant[15]. Du fait de l'ubiquité de leurs produits, les multinationales technologiques comme Meta ou Google deviennent des acteurs à part entière des conflits et disputes géopolitiques. Leur rôle comme modérateur de contenu en ligne les implique directement dans la « guerre d'information », enjeu de premier plan de la guerre en Ukraine. Qu'elles y soient poussées par les sanctions ou par choix, les entreprises technologiques sont de plus en plus confinées à des espaces spécifiques tels que celui de l'Occident (en majorité américain) ou celui de la Russie et de la Chine. Un phénomène déjà perceptible depuis des années, mais accentué par la guerre, où près de 1000 entreprises ont limité ou suspendu leur activité en Russie, comprenant la plupart des entreprises technologiques occidentales16. Cela mène à un découplage technologique, centré autour des superpuissances, permettant la création d'espaces informationnels de plus en plus hermétiques ; la guerre de l'information provoquée par la guerre en Ukraine est d'une ampleur nouvelle qui a poussé à la création de nouveaux outils, en Occident comme en Russie, accentuant encore l'imperméabilité de l'information dans les espaces numériques. L'Union Européenne a notamment pris une position officielle sur la désinformation et a banni deux chaînes d'information soutenues par la Russie[17]. Cette dernière a quant à elle promulgué une loi contre la désinformation lui permettant de mieux contrôler les contenus sur Internet, et a restreint l'accès aux réseaux sociaux tels que Meta (anciennement Facebook) et Instagram[18].

La crise du COVID-19 a accéléré la transition numérique, accroissant la dépendance de notre société au digital de manière significative. Le télétravail, au profit des particuliers, des entreprises et des institutions publiques, a été par exemple utilisé de manière massive, et l'utilisation d'Internet a pu augmenter de 60% dans certains pays[19]. La guerre en Ukraine, théâtre de nombreuses cyberattaques, met en lumière la fragilité de ces nouveaux espaces ayant pris de l'importance très rapidement ces dernières années[20]. Pour limiter cette fragilité croissante et indissociable de la dépendance accrue au numérique, certains acteurs tentent d'améliorer leur sécurité dans ce domaine : l'Union Européenne, par exemple, a fait du cyberespace une priorité dans ses récentes déclarations



Source des données: lien QRcode

Impact local
Les discussions qui s'ensuivent contribuent à la remise en question de la perception internationale de l'image de neutralité de la Confédération, et par extension, affecte également l'image de la Genève Internationale. La diffusion du travail à distance, accélérée par la crise COVID, pourrait également avoir un impact sur le développement urbain de la ville, et donc avoir une influence importante sur la mobilité des travailleurs et leur empreinte carbone. Comparé à un travailleur classique, le télétravailleur parcourt en une journée une distance 71% plus courte, pour une empreinte carbone 71% plus faible. En une semaine, et en prenant en compte la mobilité globale, le télétravailleur parcourt une distance 9% moins importante, pour une empreinte carbone jusqu'à 24% moins élevée[23].

en termes de défense, notamment dans sa « Boussole Stratégique » établie dès le début du conflit[21]. Ce genre d'initiatives, poussées au premier plan de l'agenda de défense par la guerre, pourraient se multiplier à l'avenir. La Suisse s'attelle aussi à renforcer sa cyberdéfense. Elle a participé en avril dernier à un exercice de cyberdéfense de l'OTAN en Estonie[22]. Étant donné la nécessité de coopération dans ce domaine, un renforcement des relations avec l'OTAN n'est pas à exclure et est même devenu un enjeu politique.

4. Individualisation

La mondialisation a un impact sur les identités, et peut mener à un repli communautaire[24]. La crise du COVID-19 a déjà démontré la polarisation croissante des sociétés occidentales sur différents sujets de société. La progression des extrêmes en Europe, en particulier de l'extrême droite, en témoigne, comme en Hongrie, où le parti au pouvoir a obtenu son score le plus élevé cette année, 53,35% des voix, ou en France, où le Rassemblement National a là aussi remporté un nombre inédit de suffrages, 41,46% des voix[25]. Ces exemples reflètent la tendance à l'échelle européenne. L'on note également un renforcement de la gauche radicale dans plusieurs pays européens dont la France encore avec la France Insoumise[26]. La guerre en Ukraine peut être comprise comme une cristallisation des tensions identitaires face au phénomène de globalisation, pouvant accentuer le repli communautaire et les séparatismes, particulièrement en Europe. En témoigne par exemple le renforcement des groupes identitaires et nationalistes tels qu'en Europe de l'Est et dans des États tels que la Russie, qui mènent des politiques nationalistes dénonçant l'ordre occidental. Cependant, la guerre en Ukraine démontre que l'on assiste également à des soutiens importants dépassant les frontières nationales, de la part des États comme des populations, au profit des valeurs occidentales[27]. Avec l'aggravation des tensions entre l'Occident et les régimes autoritaires, il est possible que l'on assiste à un phénomène conjoint de renforcement de l'individualisation et des communautarismes parallèlement à celui des idéologies de blocs[28].

Impact local
La Suisse a été le théâtre de différentes manifestations de soutiens, notamment à Genève, en faveur de l'Ukraine[29]. La Confédération a également adopté les sanctions imposées par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie[30]. La polarisation croissante au niveau international et domestique impacte de manière similaire la perception de la position des acteurs internationaux. Dans le cas de la Suisse, la perception de la neutralité est de plus en plus questionnée. En étant reléguée dans le camp occidental, la Genève Internationale pourrait encore une fois voir sa légitimité en tant qu'espace neutre de négociation diminuée, au profit d'acteurs moins proches de l'Occident.

5. Le Changement démographique et les migrations

La guerre en Ukraine a causé le déplacement de plus de 14 millions de personnes, dont 6,5 millions se sont réfugiées dans d'autres pays. Ce nouveau flux a un impact important sur certains États, particulièrement la Pologne, qui accueille actuellement plus de 3,6 millions de réfugiés[31]. S'il est difficile de discuter d'un impact majeur de la guerre sur la migration globale, ces déplacements constituent un ajout conséquent aux autres flux migratoires dus à la guerre, tels que ceux venant de Syrie, avec 6,6 millions de réfugiés, ou du Yémen, avec 137 000 réfugiés (la plupart des personnes déplacées le sont au sein du pays, en raison des difficultés à franchir la frontière)[32]. Mais la pression migratoire s'est surtout exercée sur les pays limitrophes. Par exemple, sur 1 million de réfugiés libyens suivant la première guerre civile libyenne, seuls 18 000 ont atteint les frontières de l'Europe[33]. La migration de la guerre en Ukraine représente donc une pression migratoire inédite en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. De plus, il est important de constater un changement d'attitude vis-à-vis des réfugiés de la part de la communauté européenne. Souvent réticents face à toute pression migratoire, les États européens ont fait preuve de solidarité, comme la Suisse, accueillant 55 000 réfugiés, qui a délivré pour la première fois ses permis S, bien que ces aides soient depuis peu remises en cause[34]. A titre de comparaison, s'il y a 24 000 réfugiés syriens actuellement sur le sol suisse, seuls 500 ont pu être accueillis via un visa humanitaire[35]. La guerre en Ukraine pourrait donc provoquer un changement de paradigme européen sur la migration, en particulier en ce qui concerne les réfugiés de guerre. Cependant, la différence de traitement entre les réfugiés ukrainiens et les autres est source de tensions, en Suisse comme dans le reste de l' Europe ; les associations de défense des réfugiés et les réfugiés en situation très précaire dénoncent les doubles standards et demandent une généralisation du régime favorable dont ont bénéficié les Ukrainiens[36].

Impact local
Le canton de Genève doit accueillir 5,8% des réfugiés ukrainiens, et a très largement compté sur l'hébergement privé pour accueillir les arrivants : sur 2750 lits occupés, 2000 le sont dans des logements privés[37]. Cette solution ne peut être que transitoire car, sur le long terme, de nombreux réfugiés auront besoin de traitements particuliers. De plus, les tensions entre les hôtes et les personnes accueillies peuvent rapidement s'accroitre avec le temps[39]. Ces difficultés, en plus de celles causées par les différences de traitement, pourraient être sources de tensions pour le canton.

Source des données: lien QRcode

Auteurs et sources :

Dr. Jean-Marc Rickli, directeur risques globaux et émergents, GCSP

Federico Mantellassi, responsable de projet, GCSP

Valentin Julliard, stagiaire, GCSP

« Ces crises exercent une véritable influence sur les « Mégatrends » des dernières décennies et impactent également le canton de Genève »



Les enseignements de la crise COVID

Au printemps 2020, en pleine pandémie de COVID, plusieurs experts ont été sollicités dans le cadre de la démarche Genève 2050. Ils avaient pour mission d'identifier les effets positifs et négatifs de la crise. Dans le courant de l'année 2021, les échanges entre les membres de la commission prospective Genève 2050 ont esquissé des pistes qui permettent de mieux anticiper les risques et les opportunités générés par la crise sanitaire dans l'optique de la transition écologique.

Nouveaux modes de déplacements

Les comportements en matière de mobilité ont particulièrement été bouleversés durant les différents épisodes de la crise sanitaire, notamment en raison du développement du télétravail. Durant cette période, les autorités genevoises ont mis en place des aménagements spécifiques afin de favoriser la pratique du vélo et de la marche à pied provoquant une hausse de 22% du nombre de cyclistes et de 42% des prêts de vélos. Mais dans le même temps, la fréquentation des transports en commun a baissé, au profit, parfois, des véhicules individuels. Quels ont été les effets de ces changements de comportements et à quel point sommes-nous revenus à la situation de pré pandémie ? Quels investissements permettraient de capitaliser sur ces changements de comportements ?

La demande de mobilité a connu une secousse sans précédent en 2020. Elle en ressort imprégnée de nouvelles prédispositions qui constituent autant de potentiels à exploiter (réflexion sur la répartition de l'espace public selon les modes de transport, encouragement au télétravail en intégrant cette pratique dans les plans de déplacement de mobilité, primes à la reconversion des véhicules thermiques vers électriques, y compris deux roues motorisées, actions sur le non-recours à l'avion en particulier dans le cadre de la mobilité de loisirs occasionnelle des courts séjours.

Disparités sociales

Si la pandémie a mis en lumière la résilience du système de santé, elle a aussi révélé des secteurs vulnérables : isolement social des séniors, fragilisation des professions ne pouvant pas télétravailler, risque accru de pauvreté par manque d'accès aux ressources de base (alimentation, logement, soins). Cet épisode pandémique interroge également de nombreux observateurs sur les risques de disparité sociale face à la transition écologique. Il est nécessaire de s'interroger sur les risques d'accroissement des inégalités et du sentiment d'injustice liés aux transformations profondes qu'impliquera inévitablement la transition écologique. Il s'agit également d'évaluer les effets bénéfiques que cette transition pourrait avoir sur le tissu social. De cette analyse, il faudra déterminer les conditions concrètes nécessaires pour faciliter l'acceptation sociale de la transition écologique dont le succès dépendra de sa capacité à être juste et équitable.

Cependant, la crise a aussi entrainé des effets de solidarité entre les communautés et certaines institutions ou encore l'apprentissage des nouvelles pratiques et savoirs à valoriser dans l'avenir. Le confinement a aussi pu entrainer des effets protecteurs sur la santé, par exemple le ralentissement du rythme de vie, la diminution de la pollution de l'air, la réduction du bruit…

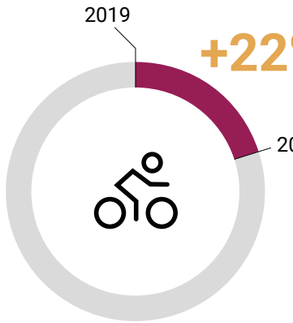
Transition écologique et mutations économiques

La pandémie de COVID n'a fait que renforcer le questionnement sur les mutations que devra connaître l'économie pour faire face à la transition écologique. La commission prospective Genève 2050 ne cache pas que les scénarios pour l'avenir sont très contrastés, la transformation à opérer étant considérable. Atteindre la neutralité carbone en moins d'une génération constitue l'un des plus grands défis auquel l'humanité ait été confrontée. Si un consensus se dégage pour affirmer que l'économie de la transition devra être circulaire et décarbonée, le débat est plus vif quant aux moyens d'y parvenir. Comment imaginer le devenir de l'économie genevoise à l'aune de ces différents scénarios ? Tout au long de la pandémie, la commission prospective Genève 2050 s'est demandé à quoi pourrait ressembler le monde d'après. C'est la raison pour laquelle les différents avenirs possibles feront l'objet d'études plus approfondies de la part de la commission au cours des prochains mois.

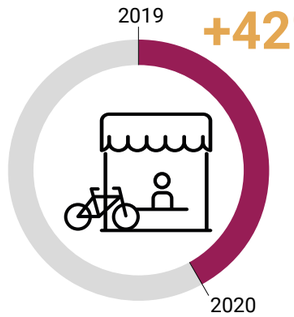
Perspectives

- **Evaluer de manière plus fine, l'impact de la crise sur les inégalités en matière de santé.**
- **Evaluer durablement l'impact de la crise sanitaire sur l'acquisition des compétences et le parcours des élèves.**
- **Poursuivre l'analyse de l'impact de la crise sur les changements de comportements.**

« Atteindre la neutralité carbone en moins d'une génération constitue l'un des plus grands défis auquel l'humanité ait été confrontée »



Augmentation du nombre de cyclistes dans le canton de Genève entre 2019 et 2020



Augmentation du nombre de prêts de vélos dans le canton de Genève entre 2019 et 2020

Source : Genève Roule

75% **Des personnes interrogées pensent que leur travail va évoluer avec le numérique**

56% **estiment que les conditions économiques influencent la santé dans le futur**

source : sondage GE 2050

Note de veille GE2050
« Covid-19 : comment anticiper les effets d'une crise qui joue les prolongations ? »

Note d'information du SRED No 81
« L'impact de la crise sanitaire sur l'acquisition des compétences et le parcours scolaire des élèves du canton de Genève »



Les leviers d'action pour réussir la transition écologique

Malgré trois décennies d'alerte scientifique et de négociations internationales, les Etats ne sont toujours pas parvenus à enrayer le changement climatique. Cet échec a rendu la situation critique pour l'avenir de la vie sur terre. Les changements rapides et profonds qu'exige la transition écologique représentent un défi sans précédent pour les politiques publiques.

Diviser par dix ses émissions de gaz à effet de serre au cours des trente prochaines années. C'est le défi colossal auquel est confronté le canton de Genève s'il veut atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, à savoir parvenir à un bilan neutre en carbone à l'horizon 2050. C'est la raison pour laquelle le Canton de Genève a déclaré l'urgence climatique en 2019, fixant pour 2030 l'objectif ambitieux de diminuer de 60% ses émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, il faut agir vite dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour la commission prospective Genève 2050, ce premier défi en induit trois autres.

Défi démocratique. L'urgence du changement se heurte au processus de décision démocratique, qui prend du temps. Il va falloir convaincre vite et emporter l'adhésion du plus grand nombre pour réussir ce challenge.

Défi social. La transition écologique ne se fera pas sans justice et sans équité. C'est un nouveau modèle qu'il s'agit d'écrire, qui devra également tenir compte du vieillissement de la population de la santé, des retraites, de la relève professionnelle et de la formation. A ce titre, le financement des coûts de la santé et des retraites devra être assuré.

Défi économique. La transition écologique ne se fera pas sans une transformation en profondeur du tissu économique qui nécessitera de stimuler les acteurs de la transition tout en accompagnant les secteurs amenés selon les cas à se transformer favorablement ou à décliner.

Les leviers d'action

S'il est réjouissant de constater qu'à Genève les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 28% par habitant en 30 ans, il reste beaucoup à faire. L'objectif est d'augmenter significativement les bonnes pratiques et de réduire drastiquement les comportements négatifs. Les leviers à disposition de l'action publique sont nombreux, mais ils doivent être utilisés avec discernement. Informer reste une priorité. Il faut développer non seulement les consciences, mais également les compétences de chacun en matière d'environnement et de transition écologique. Il va également falloir changer les référentiels et les imaginaires en démontrant par exemple l'intérêt de préserver l'environnement et la justice sociale et en mettant en évidence les coûts cachés liés à leur dégradation. Les effets bénéfiques de la transition écologique sur la santé, le cadre de vie, l'alimentation, etc. devront être mis en avant.

En matière de leviers d'action, il est indispensable que l'Etat montre l'exemple dans des domaines aussi divers que la réduction des besoins énergétiques des bâtiments publics, le développement des espaces verts ou le développement de mobilités alternatives.

L'accompagnement des mutations économiques est le domaine dans lequel les acteurs publics vont devoir jouer un rôle fondamental en matière de formation et de reconversion.

Une nouvelle culture à développer

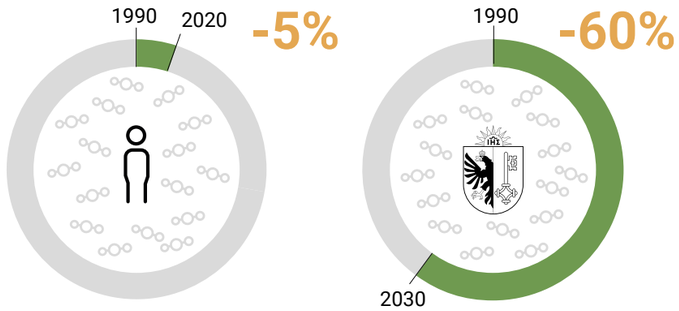
L'enquête menée dans le cadre de Genève 2050 démontre que les les Genevoises et les Genevois ne sont pas opposés à des mesures contraignantes pour agir en faveur du climat. Mais les mesures contraignantes ne suffisent pas. Il faut encourager les comportements vertueux, multiplier l'information sur les bonnes pratiques, faciliter l'expérimentation, ringardiser les gestes nocifs pour l'environnement. Les acteurs publics doivent naturellement rendre accessibles les infrastructures dont ils ont la charge (mobilité douce et transports en commun par exemple) afin de faciliter ces changements de comportement.

Pour réussir la transition écologique, les politiques publiques vont parfois devoir arbitrer entre des enjeux contradictoires, renoncer à certains investissements et en encourager d'autres. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre des mesures incitatives, consensuelles mais peu efficaces, et des mesures contraignantes, moins faciles à assumer mais plus efficaces. Tous les leviers sont à disposition, il s'agit de les utiliser avec discernement.

Perspectives

- **Réduction de l'utilisation des transports individuels motorisés**
- **Accompagnement des secteurs dont l'activité est appelée à disparaître ou à se transformer**

« L'enquête menée dans le cadre de Genève 2050 démontre que les Genevois ne sont pas nécessairement opposés à des mesures contraignantes pour agir en faveur du climat »



Diminution des émissions de gaz à effet de serre par habitant en 30 ans dans le canton de Genève.

Objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre du canton de Genève horizon 2030.

75% **des répondant·e·s sont disposé·e·s à faire davantage d'efforts pour le climat à l'avenir**

69% **souhaitent améliorer la qualité de l'air**

81% **sont prêts à réduire les consommations d'énergie (chauffage du logement)**

source : sondage GE 2050

Pour dynamiser la transition écologique le Conseil d'Etat a lancé la démarche *Genève en transition* visant à développer ses projets et stratégies à l'aune de la transition écologique et impliquer fortement les habitants.

Genève en transition
Que peut-on faire aujourd'hui, pour Genève demain ?



© Loris Von Siebenthal

Les enjeux d'une politique durable du numérique

Si la transition numérique est porteuse d'opportunités pour la transition écologique, les conditions actuelles de son développement entrent en tension avec les objectifs environnementaux et sociétaux de la transition écologique tels que définis dans le rapport cantonal « Réussir la transition écologique pour garantir les conditions essentielles de la vie ».

L'empreinte environnementale du numérique ne cesse de croître. En cause, l'extension des usages et l'augmentation conjointe du nombre et de la puissance des équipements (réseaux, serveurs, terminaux, objets connectés, etc.) Ces équipements génèrent en effet d'importantes consommations d'eau, d'énergie, de métaux et de terres rares dont les conséquences se font sentir aussi bien dans les pays producteurs que dans ceux où résident leurs utilisateurs et utilisatrices. Selon de récentes études, les émissions de gaz à effets de serre du numérique équivalaient à celles de l'aviation au niveau mondial. Le défi est donc de valoriser les opportunités offertes par le numérique pour diminuer les impacts environnementaux des bâtiments, de la mobilité et des activités productives tout en redimensionnant les usages dans le cadre d'une démarche de « sobriété numérique ».

Les risques d'inégalités

A l'échelle de la société, les défis se situent aussi bien à l'échelle individuelle que collective et concernent en premier lieu les risques d'inégalités déjà existants, la fameuse fracture numérique. Les bouleversements provoqués par le numérique dans le domaine des interactions sociales et des modes de diffusion de l'information posent également de nouveaux défis pour le vivre ensemble et la démographie. La mise en œuvre des mesures de transition écologique nécessitant une solide assise démocratique, la transition numérique doit inviter à repenser les modes d'implication dans la vie collective ainsi que dans les débats et les décisions publiques comme l'indique la fondation d'évaluation des choix technologiques TA-Swiss. Les préoccupations liées à la souveraineté, à l'intégrité numérique et à la gestion sécurisée des données entretiennent également un lien étroit avec les enjeux de transition écologique.

Généraliser la « responsabilité numérique »

Le numérique concerne l'ensemble des politiques publiques. Pour la commission prospective Genève 2050, rendre cette dynamique compatible avec les objectifs de transition écologique, tout en valorisant les soutiens qu'elle peut y apporter, implique l'activation de tous les leviers d'action déjà repérés. L'engagement de l'Etat de Genève dans une démarche de labellisation « numérique responsable » marquera un pas décisif vers la déclinaison concrète des principes posés dans la stratégie numérique du canton (rapport « Une politique numérique pour Genève », 2018) ainsi que dans les documents cadres de l'Etat liés à la transition écologique, et notamment le plan climat 2030 (dont la fiche 3.4 porte sur la sobriété numérique). Genève serait ainsi le premier canton labelisé « numérique responsable ».

C'est à partir de ces premiers éléments de diagnostic que la commission prospective Genève 2050 a pu dégager des pistes d'action visant à compléter, renforcer ou mieux coordonner les mesures déjà en place au sein des départements.

Les conditions cadres qui permettraient une « éthique de la numérisation » passent par une réflexion sur les limites du tout numérique, ainsi que par l'assurance de la duplication de certains processus numériques afin de garantir la possibilité d'un fonctionnement hors-ligne.

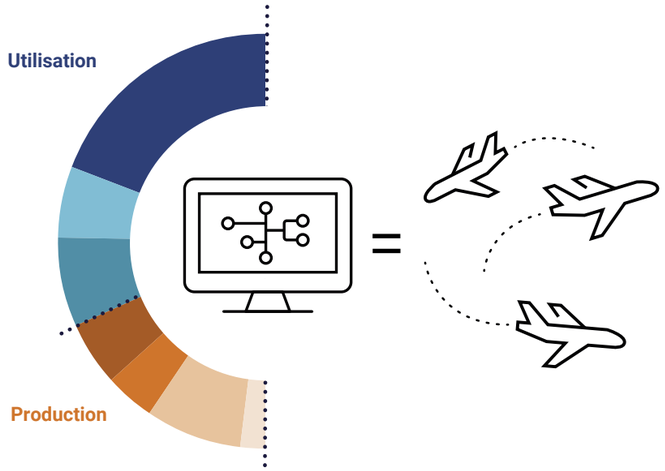
L'Etat doit montrer l'exemple

L'administration doit modifier ses pratiques internes en s'appuyant sur le Système de Management Environnemental (SME) pour déployer ses actions « numériques responsables ». Une task force « numérique responsable » pourrait accompagner les services dans cette mutation. A terme il faudra intégrer la notion d'économie circulaire dans les appels d'offre, ou encore favoriser la mutualisation des usages et des appareils, y compris avec les communes. Une dizaine de pistes de réflexion sont identifiées en faveur du changement de pratiques, de la montée en compétence de la population et de l'accompagnement des acteurs économiques.

Perspectives

- **Repérer les « potentialités numériques » du territoire (communs numériques, emplois et filières économiques liés à une numérisation durable.**
- **Explorer les questions transversales liant numérique et démocratie, santé, cohésion sociale…**
- **Elaborer un plan d'action du numérique responsable.**

« Le défi est de valoriser les opportunités offertes par le numérique pour diminuer les impacts environnementaux »



38% Terminaux utilisateurs
11% Réseaux
14% Centre de données
10% Ordinateurs
8% Smartphones
15% TVs
4% Autres

Source : Institut numérique responsable

85% **pensent que Genève doit s'adapter pour rester à la pointe du développement technologique**

72% **pensent que de nombreux emplois risquent d'être impactés**

source : sondage GE 2050

Rapport politique numérique
Etat de genève 2018

Note de veille
Transition écologique et numérisation



Quelle vision de la santé en 2050 ?

La santé est une ressource importante de la vie quotidienne, un droit fondamental et un élément essentiel de la question sociale. Au-delà des déterminants individuels et biologiques, la santé provient des conditions d'existence économique, éducative, politique et sociale, de l'équilibre écologique et de la qualité des liens sociaux qui permettent, entre autres, de cultiver le sentiment d'appartenance, un élément constitutif du bien-être individuel et collectif.

Agir en faveur de la santé est difficilement conciliable avec un imaginaire économique qui délègue au marché, la distribution des ressources et l'atteinte d'un équilibre économique et social. Un système néo-libéral pousse intrinsèquement vers la construction d'un marché de la santé où des services marchands de soins sont soumis à la loi de l'offre et de la demande alors que le patient est converti en un client/consommateur, à condition qu'il soit solvable. Par conséquent, on observe l'offre des soins qui se développe et se spécialise dans un contexte de médicalisation de nombreux aspects de la vie. Et en parallèle, la demande se multiplie, encouragée de surcroît par une attente de la population à ce que le système de soins puisse les protéger contre tous les risques de douleur et même de la mort. Cet ensemble contribue à l'explosion des coûts et conduit à une approche strictement gestionnaire des soins, un pouvoir croissant octroyé aux assurances et une préoccupation de la maîtrise des dépenses difficilement atteignable. Les effets des comportements individuels sont aussi surestimés, dans une approche qui considère les individus comme seuls responsables de leur santé, au détriment d'une approche systémique sur les origines de la santé.

Vers une approche plus globale de la santé

Pour faire le contrepoids de ce système mondial et limiter ses effets sur la santé, la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention à Genève adopte une approche positive et multisectorielle de la santé. Le but est d'offrir les moyens aux habitants de vivre le plus longtemps possible en bonne santé tout en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables afin de réduire les inégalités sociales de santé[1]. Cette approche repose sur la charte d'Ottawa[2] (1986) qui a ouvert la voie à un changement de paradigme d'une vision de la santé centrée sur les aspects médicaux et liée au système de soins vers une action concertée sur les déterminants de la santé, permettant d'accroître les capacités communautaires et favorisant les approches bottom-up. La promotion de la santé est évoquée comme un processus qui confère aux populations, les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Loin d'être désuète, cette charte fait toujours écho aux enjeux éthiques qui traversent le secteur de la santé dont la capacitation et l'autonomie de la personne, la responsabilité, l'équité et la justice sociale, la participation et le droit à la santé.

La salutogenèse est un concept additionnel qui sous-tend la politique cantonale de santé et lui sert de modèle cadre. Ce concept incite à une réflexion autour des origines de la santé et les facteurs protecteurs qui favorisent la santé et le bien-être malgré l'exposition aux risques[3]. À la source des facteurs de protection, on distingue le «sentiment de cohérence» défini comme «la manière de percevoir la vie et la capacité de gérer avec succès, le nombre infini de facteurs de stress complexes rencontrés durant sa vie»[4]. Ce sentiment est atteint lorsque les «individus comprennent les processus régissant leur vie, peuvent les organiser et leur attribuer un sens»[5]. Il représente une ressource individuelle importante qui promeut l'autonomie de la personne pour agir en faveur de sa santé.

La santé : un bien commun

Ceci dit, la santé n'est pas uniquement un bien individuel, mais aussi un bien commun qu'il faut démocratiquement protéger et promouvoir. Les atteintes à la santé ne touchent pas les individus de manière égale. En effet, l'état de santé de la population suisse dépend à 60% de facteurs externes au système de soins et aux caractéristiques biologiques individuelles[6], tels que les conditions socioéconomiques, l'environnement, l'alimentation, les conditions de travail et les conditions d'habitat. Un cadre légal, ayant la solidarité comme valeur politique centrale, est un des moyens garant de l'égalité des chances et de la protection des individus. Outre cela, repenser la santé à l'intérieur du système socio-politique et résoudre les problèmes sociaux et environnementaux représentent un moyen de faire converger la justice et l'efficacité. En effet, selon l'OCDE[7], dans les pays développés, au moins 20 % des dépenses de santé ne sont pas efficaces en termes d'impact sur la santé voir même ont un impact négatif pour la santé. Le fractionnement des organisations et le travail en silo pour traiter les épisodes de soins aigus sont considérés comme étant responsable de ce résultat. De ce fait, une résistance ferme à seulement la médicalisation de ces enjeux contribuera certainement à une meilleure maîtrise des dépenses sur la santé. L'évolution des besoins de santé et de la technologie ainsi que les défauts de design organisationnel (variations de pratique, mauvaise exécution d'un parcours, réadmissions, hospitalisations trop tardives ou fréquentes…) conduisent à la hausse des coûts et à de mauvais résultats de santé. Il est estimé que les organisations intégrées dont l'objectif premier est de maintenir en santé leur population en agissant sur les déterminants de la santé et éviter une évolution défavorable dans la maladie sont à la fois les plus efficaces et les plus efficientes[8].

La crise sanitaire a mis en lumière les liens et l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Les répercussions de cette crise ne sont pas encore achevées et par conséquent, pas entièrement dévoilées. Ils soulignent néanmoins, la nécessité d'adopter l'approche intégrée «une seule santé» de l'OMS[9] qui tient compte des interactions entre toutes les santés. Cette approche prône une action collective, transversale et multi-niveaux pour favoriser la santé et le bien-être de tous, tout en agissant sur le changement climatique et en contribuant au développement durable[10]. Elle permet de passer d'une conception de domination de l'humain sur son entourage à une relation plus équitable et démocratique dans le respect des équilibres des écosystèmes, de tous les organismes vivants et de la biodiversité. Nous pourrons dès lors parler de santé durable au cœur d'un système social et d'une organisation économique et intégrée opérant comme un levier d'action en faveur d'un changement nécessaire dans les modes de vie, les modes de déplacement, les choix de consommations et la relation avec le milieu naturel.

Pour finir, la santé est le signe et la manifestation d'un rapport harmonieux au monde et à l'environnement. Elle relève essentiellement de la capacité de réappropriation des conditions d'existence individuelles et collectives. La promotion de la santé ne devrait pas être une quête pour une santé technique, expropriée et non-ressentie, comme si c'était un but en soi. À Genève, elle s'engage plutôt à encourager une santé qui est au service de l'expérience de la vie.

Source des données: lien QRcode

Stratégie du canton
Politique de promotion de la santé et de prévention

Source des données
Note de bas de page



Source : Brochure Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030



© Carla da Silva - Les Vergers, Meyrin

Anticiper les impacts du vieillissement de la population

La commission de prospective Genève 2050 s'est penchée sur les possibilités d'anticiper les impacts du vieillissement de la population sur les politiques publiques et de prendre conscience davantage encore des enjeux sociétaux et des défis pour les collectivités publiques. Cela permet également de nourrir de futures collaborations entre départements.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter. D'ici à 2050, 25% de la population sera en âge de toucher l'AVS, contre 16% en 2020. A la même échéance, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans aura quasiment doublé (10 à 12% contre 6% actuellement)*. Si la situation suisse est plutôt favorable en comparaison avec d'autres pays, les canicules et la pandémie de COVID ont jeté un éclairage nouveau sur la fragilité des séniors. Les structures d'accompagnement constatent la multiplicité des facteurs susceptibles de déclencher la nécessité d'une prise en charge : nutrition, mobilité au quotidien, troubles cognitifs, etc. La diversité des parcours de vie et des conditions de vieillissement nécessite de repenser la prise en charge des séniors.

Pour une prise en charge « en santé »

L'approche historique, centrée sur le soin et dont l'hôpital constitue la solution par défaut doit évoluer vers une prise en charge « en santé », prioritairement à domicile. Pour y parvenir, l'accent devra être mis sur la prévention, la détection des fragilités et la coordination des soutiens apportés à la personne âgée qui doit par ailleurs devenir la « première actrice » de sa prise en charge. Cette nouvelle approche est indissociable de transformations plus globales des relations sociales. La place accordée aux séniors, la manière de percevoir leur apport à la société, la façon d'appréhender les dernières années de la vie et la mort doivent évoluer profondément. Car les défis sociétaux du vieillissement sont innombrables : garantir des conditions de vie dignes aux personnes âgées, valoriser leurs contributions à la vie sociale, les associer aux décisions collectives, prévenir les risques d'isolement. Sans oublier l'anticipation des risques de conflits entre générations découlant de trop grandes différences de revenus ou de fractures technologiques. C'est l'ensemble de ces problématiques qui interpelle aujourd'hui les collectivités publiques en plus, naturellement, des coûts importants engendrés par le vieillissement de la société.

Politiques publiques à réinventer

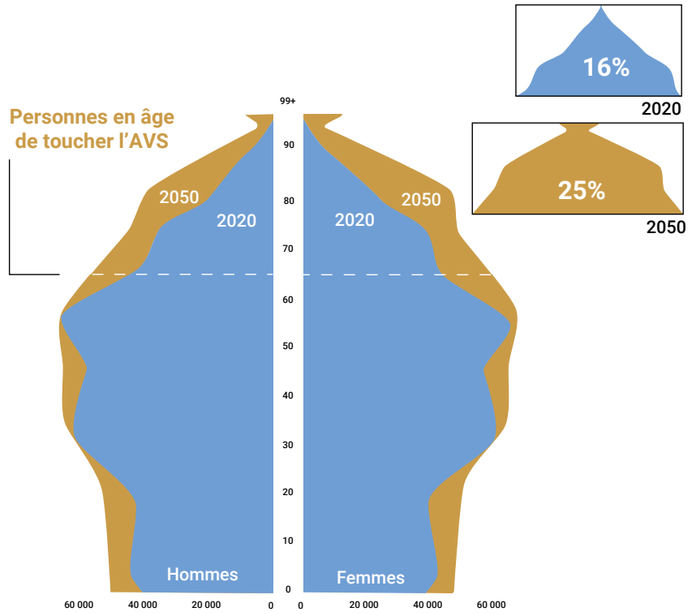
La santé, la cohésion sociale, la fiscalité et les finances publiques sont les domaines ou les politiques publiques sont le plus évidemment impactées par le vieillissement de la population. Les choix effectués en matière d'aménagement, de mobilité ou de logement méritent d'être réexaminés au regard de leur influence sur l'autonomie des séniors. Sans oublier les politiques environnementales qui devront tenir compte des défis liés à l'adaptation au changement climatique et à la garantie de conditions d'une vie saine. Mais d'autres défis attendent encore les politiques publiques, en matière d'économie et d'emploi notamment. Il faudra par exemple repenser les formations qui permettront de faciliter le maintien en emploi des séniors et d'accompagner les besoins de reconversion qui en découlent. L'éducation a également son rôle à jouer, notamment pour préparer les jeunes générations aux nouveaux équilibres qui s'annoncent, notamment en termes de solidarité et de redistribution. Pour répondre à ces défis il est nécessaire de développer une approche globale, transversale et coordonnée. Le travail avec les communes et les associations ne doit pas être négligé. Ces réflexions s'appuient par ailleurs sur le Plan cantonal genevois sur la précarité, élaboré dans le contexte de la crise COVID. Elle souhaite à ce titre une législation sur les séniors qui tienne compte des spécificités de cette population, un renforcement des mesures de proximité, d'orientation et d'information à destination des séniors en collaboration avec les communes, et, toujours avec les communes, un développement du maintien des liens, de la citoyenneté et de l'activité sociale des personnes âgées.

* OCSTAT

Perspectives

- **Faciliter le maintien en emploi des seniors (50, 55+)**
- **Accompagner les besoins en reconversion qui en découlent (nouvelles compétences)**
- **Changer l'image du vieillissement**

« La diversité des parcours de vie et des conditions de vieillissement nécessite de repenser la prise en charge des seniors »



Pyramide des âges en Suisse en 2020 et en 2050

83% **estiment que l'environnement est le facteur principal déterminant leur santé**

51% **font du logement intergénérationnel le principal levier du vivre ensemble**

source : sondage GE 2050

Note de veille
Anticiper les impacts du vieillissement de la population sur les politiques publiques

Rapport de synthèse Mandat
« Vieillir 2030 »



Vers une nouvelle mixité des logements

Quels modèles et perspectives d'habitation pour les quartiers de demain ? Les défis posés dans ce domaine sont conditionnés par les transformations sociales en cours. Ils nécessitent de mettre en perspective les actions déjà engagées à Genève et de réfléchir aux modèles inspirants pour le futur.

Le défi des «révolutions» sociales

Depuis le milieu du 20e siècle, la mixité sociale constitue l'une des pierres angulaires de la politique genevoise du logement. Durant les dernières décennies, Genève a pu préserver l'accès au logement pour des populations à bas et moyens revenus sur un territoire pourtant soumis à une très forte pression démographique. La mixité s'impose aujourd'hui comme un principe directeur dans les réponses à apporter aux multiples défis sociétaux : une révolution démographique marquée par le vieillissement de la population et la décohabitation (moment au cours duquel les personnes formant un ménage se séparent), une révolution numérique permettant un développement massif du télétravail, et une révolution écologique qui interroge sur la localisation des logements, la qualité de construction et l'intensité d'usage des surfaces. C'est donc une mixité multidimensionnelle qu'il s'agit aujourd'hui de développer et de promouvoir : mixité des revenus, des générations, des usages, etc.

La flexibilité, l'adaptabilité et la cohabitation des usages s'imposent comme des principes structurants. Leur mise en œuvre nécessite toutefois d'adapter les cadres institutionnels et de renouveler les solutions et les approches aussi bien en matière d'urbanisme et d'architecture que dans le domaine de l'accompagnement social des habitants. Le rôle de toutes les parties prenantes doit évoluer. Aux côtés de l'Etat, des communes, des propriétaires institutionnels, des fondations et des coopératives, pour développer la cohésion sociale dans les quartiers, la collaboration avec les services communaux, les maisons de quartier, les associations d'habitant.e.s et les travailleuses et travailleurs hors murs de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est déterminante.

La commission a pu constater que nombre de projets et d'expériences portés par les acteurs publics ou privés vont dans le bon sens. La modification en 2020 de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) a pour but de mieux tenir compte des besoins de la classe moyenne et de favoriser une répartition territoriale plus équilibrée des logements d'utilité publique (LUP). A ces modifications de planification viennent s'ajouter des changements en matière de règles constructives. Ils permettent désormais de supprimer les barrières architecturales qui entravent l'accès à certains locaux aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Renouveler la conception des logements

La crise sanitaire a révélé abruptement les limites du modèle d'« habitat minimal » cher aux trente glorieuses. Ce modèle est aujourd'hui inadapté aux transformations structurelles de la société. Un travail sur la disposition des locaux et sur les solutions constructives doit être effectué afin de garantir l'évolutivité des espaces et la pluralité des usages.

Les expériences menées par l'Association Habitat 4 générations (AH4G), en collaboration avec le Forum Grosselin, offrent déjà des exemples de réflexion afin de généraliser ces pratiques dans la construction de bâtiments neufs ou de la transformation de logements existants. La mixité sociale se réalise véritablement à travers le vécu des habitant.e.s. Il est donc essentiel d'anticiper les besoins en ressources et d'intégrer une vision large de la mixité dans les plans financiers, en facilitant par exemple l'implantation d'activités peu ou pas lucratives mais essentielles à la qualité de vie et à la cohésion sociale.

Les quartiers de demain

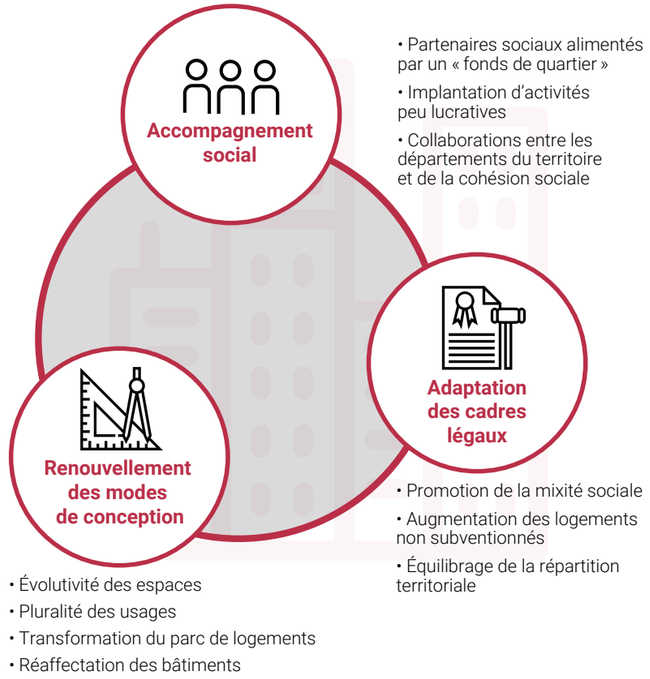
La question de la mixité du logement renvoie à des enjeux de qualité et de durabilité. Dans ce contexte, pour la commission, les coopératives offrent un modèle inspirant qui, s'il n'est pas transposable tel quel, doit inciter les acteurs publics et privés à collaborer, pour les bâtiments comme pour les quartiers. Les expériences en cours montrent le rôle déterminant des communes comme déclencheur de projets dépassant les clivages entre logements sociaux et non subventionnés.

Face aux défis posés en matière de mixité par les quartiers de demain, il s'agit de ne pas promouvoir un modèle unique, mais plutôt de repérer et de soutenir les expériences porteuses de plus-values sociales, économiques et écologiques.

Perspectives

- **Développer et promouvoir une mixité multidimensionnelle : mixité des revenus, des générations, des usages, etc.**
- **Repenser la disposition des locaux et les solutions constructives afin de garantir l'évolutivité des espaces et la pluralité des usages.**

« C'est une mixité multidimensionnelle qu'il s'agit aujourd'hui de développer et de promouvoir »



89% **souhaitent augmenter le nombre de logements coopératifs**

61% **sont favorable à plus d'espaces verts en ville**

source : sondage GE 2050

Note de veille
Anticiper l'évolution des différents besoins en matière de politique du logement



© Loris Von Siebenthal

La multimodalité au cœur des enjeux de transport

Entre évolutions sociétales et impératifs collectifs, la gestion de la mobilité et de ses impacts figure déjà aujourd'hui parmi les défis les plus importants de nos sociétés. Et, à horizon 2050, ces défis devraient s'accroître.

Evolution de la demande

Cinq tendances sociétales en cours sont observées. Leur poids se répercute directement sur la mobilité, qu'il s'agisse du vieillissement de la population et de la croissance démographique due à la migration, de l'individualisation et de la réduction de la taille des ménages, de la poursuite de la dynamique de mondialisation et de métropolisation, de l'accélération de la numérisation ou des nouvelles prédispositions face à la voiture. Si ces changements peuvent sembler disparates, nombre d'entre eux convergent sur plusieurs points : le volume et les flux de déplacements devraient continuer à croitre, les distances parcourues continuer d'augmenter, les déplacements professionnels devraient diminuer alors que ceux liés aux loisirs et aux achats devraient augmenter. On peut encore prédire un accroissement des voyages longue distance et une augmentation de la multimodalité, en particulier dans les centres urbains. A l'évidence, ces tendances ne vont pas dans le sens d'une mobilité moins polluante.

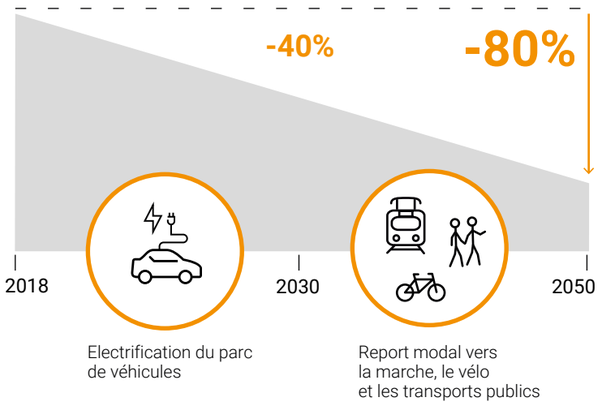
Les impératifs écologiques

Pourtant, le respect des Accords de Paris sur le climat implique de diviser par dix les émissions provoquées par la mobilité. De plus, en 2018, l'Office fédéral du développement territorial estimait à plusieurs milliards de francs par année le coût des nuisances liées à la mobilité locale (pollution, bruit, accidents, etc.) Pour inverser la tendance malgré tout, le canton de Genève est en cours de révision de sa stratégie mobilité 2050. Pour la première fois, l'objectif ambitieux de diminuer de 40% le trafic motorisé à l'horizon 2030 est clairement posé. Cette diminution doit aussi s'accompagner d'une électrification du parc de véhicules et d'un report modal important vers la marche, le vélo et les transports publics. Ces objectifs passent par la mise en œuvre de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), plébiscitée à près de 68% par la population genevoise le 5 juin 2016.

Nécessaire également une ambition renouvelée sur les transports publics afin de capitaliser sur le succès du Léman express (extension du réseau ferroviaire, tram, création de bus à haut niveau de service). D'autres mesures seront nécessaires comme la planification cantonale et transfrontalière d'axes vélos forts, une orientation des investissements routiers vers la multimodalité et le covoiturage et une régulation accrue du stationnement. La planification doit désormais être au service d'une mobilité urbaine durable intégrant les politiques publiques liées à l'environnement, à la société et à l'économie. Il va donc falloir passer d'une politique répondant à la demande à une politique dimensionnée par l'offre orientée vers les objectifs collectifs et écologiques, offre qui doit créer les infrastructures qui stimuleront les usages.

Penser la mobilité des jeunes et des séniors

La mobilité des jeunes et celle des séniors sont spécifiques et parfois en opposition. Les besoins de la jeunesse se caractérisent par une aspiration à la qualité de la vie, à la proximité, une conscience écologique et sociale, même si l'envie de voyages et de découvertes ne diffère pas fondamentalement de celle des générations précédentes. La demande des séniors est conditionnée par une expérience de mobilité unique (il s'agit de la génération la plus mobile de tous les temps), un besoin d'activité et de mobilité qui dure le plus longtemps possible, une aspiration à l'autonomie malgré le grand âge et une vulnérabilité dans les territoires dépendants de la voiture. Ces constats conduisent la commission à envisager des actions sur le territoire (proximité, nature en ville), sur la demande (changement du mode de vie : démotorisation, renoncement à l'avion) et sur l'offre de transports (modes doux, train, alternative à la possession d'une voiture personnelle).



Objectif de diminution du trafic motorisé à l'horizon 2050

Perspectives

- **Développer la ville des courtes distances**
- **Diminuer drastiquement les transports individuels motorisés**
- **Investir massivement en faveur des transports en commun et de la mobilité douce**
- **Développer l'électromobilité, s'appuyer sur les nouvelles technologies**
- **Transformer le transport de marchandises**

« Pour se déplacer pendant l'année, une personne habitant Genève émet environ 3,1 tonne de CO^2. Les objectifs de neutralité carbone implique des émissions de l'ordre de 300 kg, soit une division au moins par 10 ! »

+25% Trafic voyageurs (personnes-kilomètres)

38% ↘ 8% Part de la voiture

23% ↗ 45% Part des transports publics

5% ↗ 13% Part du vélo

+31% Transport marchandises (tonnes-kilomètres)

61% ↘ 13% Part de la route

39% ↗ 87% Part du rail

+58% Véhicules utilitaires légers (véhicules-kilomètres)

-13% Déplacements Domicile-travail

Evolution 2020-2050 du nombre de déplacements (objectifs du plan climat renforcé)

87% **des personnes consultées feraient davantage de vélo s'il y avait des aménagements sécurisés**

69% **souhaitent une amélioration de la qualité de l'air**

source : sondage GE 2050

Note de veille
Notre mobilité en 2050

Plan climat cantonal
Volet mobilité



Nouvelle voie verte Genève - Annemasse

Changer les pratiques de consommation

La commission prospective Genève 2050 s'est penchée sur la consommation durable et le changement des pratiques, en collaboration avec le groupe « consommation durable » de l'Université de Genève (UniGE) dirigé par Marlyne Sahakian, docteure en études de développement et professeure associée en sociologie. Elle a ainsi appréhendé les pratiques de consommation en considérant les contextes sociaux et matériels dans lesquels ils s'insèrent et identifier les leviers qui permettraient de transformer les pratiques de consommation actuelles dans le sens des objectifs de la transition écologique.

Les biens et services importés représentent aujourd'hui plus du tiers de l'empreinte carbone de chaque habitant du canton de Genève, empreinte qui doit être divisée par dix d'ici à 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone telle que la prévoit le Plan climat cantonal 2030. Nos consommations quotidiennes de biens et de services représentent donc un levier majeur pour la mise en œuvre de la transition écologique. Les travaux de l'UniGE démontrent qu'il ne suffit pas de mieux informer, de promouvoir les technologies plus efficaces ou d'ajuster les prix pour parvenir à une consommation durable.

L'équipe de la professeure Sahakian invite à prendre de la distance par rapport à des approches majoritairement ciblées sur l'individu et proposent plutôt de prendre en compte les interactions sociales et matérielles qui influent sur nos modes de consommation. Sous cet éclairage, six thèmes ont été examinés : la consommation alimentaire, la mobilité terrestre, le numérique, les emballages, les objets de consommation et les voyages. Les travaux de la commission ont permis de mettre en évidence la transversalité des problématiques touchant ces différents domaines de la vie.

Relations et normes sociales

Si les relations sociales peuvent être vues comme un obstacle au changement des pratiques (consommation alimentaire en lien avec des moments de partage et de convivialité, téléphones portables ou voyages en avion par exemple) elles sont cependant susceptibles de générer de nouvelles interactions et certains choix individuels peuvent devenir des vecteurs du changement à l'échelle collective (acceptation croissante de la diversité des régimes alimentaires par exemple). Les normes sociales ne sont pas seulement liées à des marqueurs du statut social, à des rites de passage ou à des pratiques confirmant l'appartenance à un groupe social, mais aussi au manque de règlementations qui pourraient permettre de poser des limites claires au sujet de certains produits ou pratiques.

Si la simplicité, le gain de temps ou l'autonomie sont les arguments les plus fréquents pour justifier les modes de consommation « habituels », les perceptions relatives aux avantages et inconvénients matériels des différents modes de consommation sont en évolution. Et si les nouveaux modes de consommation sont souvent perçus comme complexes et onéreux, l'offre de services et d'infrastructures favorables à des pratiques plus durables séduit progressivement de nouveaux utilisateurs (temps perdu en transport individuel contre travail dans le train par exemple).

L'évolution vers des modes de consommation plus durables va de pair avec le besoin d'acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire. Le consommateur doit aussi être informé clairement sur les impacts réels de ses choix. Toutefois, certaines préoccupations liées à la santé et à la sécurité des consommateurs n'apparaissent plus systématiquement comme des freins, mais plutôt comme un moteur de changements favorables à la durabilité, comme la prise de conscience des risques liés à un régime alimentaire trop carné par exemple.

Des leviers d'action dans tous les contextes de la vie (familial, amical, scolaire, etc.) ont été identifiés et qui touchent l'ensemble des interactions sociales. Ces pistes invitent l'Etat et les collectivités publiques à aller au-delà de l'incitation et de la sensibilisation pour activer des instruments réglementaires et économiques. Les leviers proposés concernent quatre domaines spécifiques : les leviers ciblés sur l'offre, les leviers ciblés sur la demande, les leviers réglementaires et économiques et enfin, les leviers liés à l'exemplarité de l'Etat.

Perspectives

- **Démontrer que les nouveaux modes de consommation de sont pas forcément complexes, ni onéreux.**
- **Activer des outils réglementaires et économiques en plus des mesures d'incitation et de sensibilisation de la population.**

« Les biens et services importés représentent aujourd'hui plus du tiers de l'empreinte carbone de chaque habitant du canton de Genève »



83% **estiment que l'environnement est le facteur principal déterminant leur santé**

92% **sont prêts à favoriser des produits et services labellisés « durables »**

91% **considèrent nécessaire de revoir notre consommation alimentaire**

source : sondage GE 2050

Note de veille
Consommation durable et changement par les pratiques



Communs et économie contributive : quels potentiels pour Genève ?

Comment réorganiser l'économie et les territoires afin « d'assurer la reproduction conjointe et harmonieuse des communautés humaines et des écosystèmes dans lesquels elles sont insérées » ? C'est en se fondant sur les travaux du Professeur Benjamin Coriat, professeur émérite à l'Université Sorbonne Paris Nord, que la commission prospective Genève 2050 a réfléchi aux enjeux d'une déclinaison locale de la notion de « communs » et sur des possibilités pour les pouvoirs publics d'y contribuer..

L'évolution vers une économie contributive compatible avec les limites posées par la transition écologique passe par une reconnaissance des externalités, positives ou négatives, générées par les différentes activités. Dans ce contexte, la notion de « commun » est essentielle car elle permet d'identifier les conditions cadres nécessaires à des modes de gestion durables des ressources partagées.

Les communs naturels, numériques et urbains

Historiquement, les communs sont constitués autour de ressources foncières ou naturelles comme les pâturages, les forêts ou les systèmes d'irrigation. Mais les dernières décennies ont vu naître de nouvelles formes de communs, tels que les communs numériques (bases de données en accès partagés par exemple) et les communs urbains (jardins partagés, friches, bâtiments publics par exemple). Parmi les communs urbains, les tiers-lieux méritent une attention particulière car ils servent simultanément l'intérêt général du territoire dans lequel ils sont ancrés et l'intérêt particulier de certains usagers. Dans ce contexte, des tiers-lieux nés d'initiatives citoyennes peuvent se voir transformer en relais de l'action publique.

Quels communs pour Genève et le Grand Genève ?

Le premier constat issu des réflexions de la commission prospective Genève 2050 porte sur la diversité des ressources, entités ou lieux qui pourraient être considérés comme des communs locaux. Ont notamment été recensés des communs fonciers tels que l'eau et en particulier le Rhône, l'air ou les forêts ; des communs numériques comme les données territoriales collectées et mises à disposition par les autorités publiques ; des communs urbains, tels que l'espace 3DD (mis à disposition par l'Etat pour les activités favorables à la participation citoyenne), ou d'autres lieux culturels accueillant des activités génératrices de cobénéfices sociaux et environnementaux pour le territoire.

La reconnaissance de ces ressources en tant que communs est perçue comme une valeur supplémentaire. Se pose dès lors la question de l'échelle pertinente pour assurer une gestion durable de ces communs. Pour la commission, le Grand Genève s'impose comme le périmètre de référence, en particulier pour les ressources naturelles et foncières. La dimension transfrontalière confère une importance particulière aux enjeux de gouvernance, et en particulier ceux liés à l'implication des citoyens dans la définition et la gestion des biens communs qu'il s'agit de transformer en véritables communs gouvernés de manière durable. Cette évolution nécessite de renouveler les modes de collaboration et d'action territoriale en anticipant l'évolution des règles de gouvernance et en dépassant certaines dichotomies, notamment entre les modes de gestion public et privé.

Acteurs publics et économie contributive

Garantes de l'intérêt général, les collectivités publiques ont un rôle prioritaire à jouer dans la prise en compte des bénéfices générés par l'économie contributive. Dans un contexte où de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour, l'enjeu prioritaire est aujourd'hui de pouvoir amorcer un changement d'échelle. Le travail en atelier de la commission prospective Genève 2050 a permis d'effectuer un premier inventaire des actions publiques déjà engagées, de réfléchir aux possibilités de les renforcer, mais aussi aux points d'attention et aux risques que peuvent comporter certains positionnements de la part des acteurs publics.

C'est toujours en se référant aux travaux du Professeur Coriat sur les différents positionnements publics que la commission recommande d'adapter les services publics aux besoins de la transition, en repensant les formes de la participation citoyenne. A Genève, des changements de pratiques ont déjà été amorcés, notamment dans la conception d'infrastructures de mobilité ou de projets de quartiers. Les services publics doivent également agir en tant que facilitateurs en créant les conditions favorables à la bifurcation. A ce titre, l'Etat et les communes genevoises se positionnent déjà comme contributeurs ou partenaires d'initiatives relevant de l'économie contributive. Mais s'il y a convergence autour de la nécessité d'affermir le soutien aux initiatives en place, les interrogations restent nombreuses sur les modalités et les limites du soutien que peuvent apporter les acteurs publics.

La réorganisation de l'économie et des modes de gestion des ressources en référence à la notion de « commun » implique également de renforcer la démocratie délibérative et de renouveler les relations entre mandataire en mandant.

« Des tiers-lieux nés d'initiatives citoyennes peuvent se voir transformer en relais de l'action publique »



Les biens communs

Ressources appartenant à tous

≠

Les communs

Ressources appartenant à une communauté et protégée par des règles limitant son exploitation.

76% **pensent que le rôle de l'Etat devrait être de renforcer le développement d'une économie durable**

source : sondage GE 2050

Vidéo de l'atelier
Définition des communs

Note de veille
Communs et économie contributive

Note de cadrage
Communs, climat et économie contributive

Perspectives

- **(Re)découvrir la valeur des ressources naturelles du territoire (qualité de l'air, espaces ouverts et naturels, etc.)**
- **Clarifier les besoins, limites et règles liées aux différents usages de ces « communs territoriaux »**



Francois De Limoges - EMS av. Blanc

Une collaboration plus étroite avec la Genève internationale

C'est à la suite de l'enquête participative réalisée par Genève 2050 en 2019 que le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre la démarche avec pour objectif, notamment, d'engager un dialogue avec les acteurs internationaux afin de les inclure dans la réflexion sur le devenir de Genève. Le premier d'une série d'ateliers a ainsi réuni plusieurs acteurs clés de la Genève internationale, l'Etat de Genève et les partenaires du domaine de la prospective afin de mener une réflexion sur le futur du travail, de l'éducation et du numérique.

En prélude à l'atelier prospectif, le Dr. Jean-Marc Rickli, directeur des risques globaux et de la résilience au Centre de Politique de Sécurité (GCSP) de Genève, a rappelé l'importance de la prospective pour une organisation. Pour lui, la prospective va plus loin que l'analyse des risques et devient un outil de management participatif et d'apprentissage organisationnel. Afin d'illustrer l'orientation future de la gouvernance internationale, le Dr. Rickli a exposé trois scénarios géopolitiques 2030 et analysé leur impact sur Genève.

Forts de ces analyses, trois groupes de travail (Etat, organisations internationales, partenaires) ont été constitués afin de mener une réflexion croisée sur le futur de l'emploi, de l'éducation et du numérique.

Le futur de l'emploi

La crise COVID a accéléré les transformations technologiques et celles des modèles économiques, tout en montrant la fragilité de secteurs comme le transport aérien, le tourisme d'affaires ou l'hôtellerie. Pour accompagner les personnes qui travaillent dans ces secteurs à risque, l'Etat a créé en 2020 la taskforce «employabilité». Le groupe de travail a formulé une série de propositions qui sont, à ce stade, autant de pistes de réflexion. La cartographie des compétences existantes permettrait par exemple de préparer celles de demain en tenant compte, notamment du vieillissement de la population. La création d'échanges thématiques entre le secteur public et la Genève internationale est également suggérée, dans un cadre plus flexible qu'aujourd'hui. Autre piste de réflexion, le développement des passerelles professionnelles entre la Genève internationale et les secteurs public et privé genevois. Le groupe de travail suggère également de promouvoir les start-ups afin de répondre à la problématique des jeunes, de développer les connexions entre la formation et l'emploi bien avant la fin des études, ou encore d'aborder l'avenir du travail entre la Genève internationale (Bureau international du Travail, Organisation mondiale du commerce) et les entreprises genevoises.

Le futur de l'éducation

Les réflexions du groupe de travail sur le futur de l'éducation se sont appuyées sur le système tripartite de gouvernance du système éducatif suisse (cantons, conférences intercantonales et Confédération) ainsi que sur les priorités du Département de l'instruction publique (DIP) pour la législature en cours: lutte contre le décrochage scolaire, soutien aux plus fragiles et développement de l'éducation au numérique et par le numérique. Le groupe de travail propose de nombreuses pistes de réflexion telles que la promotion des valeurs et des droits humains, de la non-violence, le développement des compétences pour devenir citoyen, mettre en place d'un «hackathon international de l'éducation». Ces propositions de pistes de réflexion sont accompagnées de réflexions plus globales sur la nécessité, par exemple, de développer l'esprit critique et de former à la résilience dans un monde en crise, ou de former à la prévention des risques dans les domaines du numérique et de la santé.

Le futur du numérique

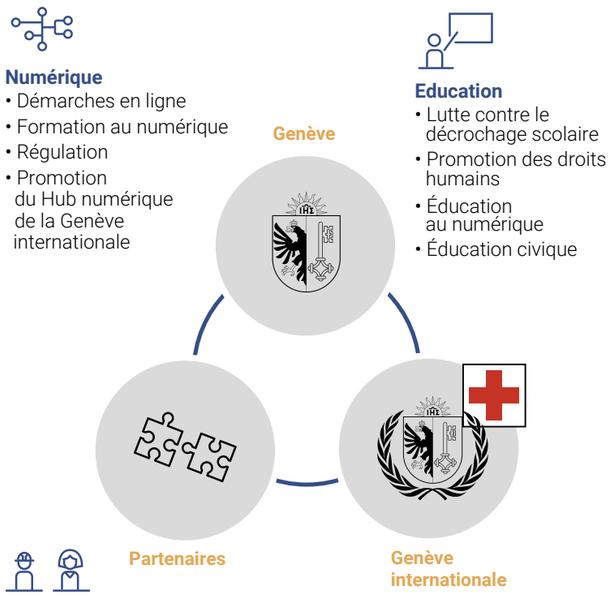
Le groupe de travail consacré au futur du numérique a fondé ses travaux sur les cinq axes d'action de l'Etat de Genève en matière de numérique: faciliter les démarches en ligne, former au numérique, développer la confiance à Internet, réguler (notamment grâce à la loi concernant la législation expérimentale qui lui permet d'établir des lois limitées dans le temps à titre expérimental) et promouvoir la Genève internationale comme hub de gouvernance mondiale du numérique. Le groupe de travail propose dès lors les pistes de réflexion suivantes: utiliser les 40'000 fonctionnaires internationaux que compte Genève comme laboratoire d'expérimentation pour la Genève internationale, mettre en commun le numérique afin de créer des synergies autour d'intérêts publics et développer des projets pilotes.

Les propositions issues des trois groupes de travail doivent encore faire l'objet de séances de consolidation spécifiques. A ce titre, les travaux de la Fondation GESDA (Geneva Science and Diplomacy Anticipation) seront précieux. GESDA s'intéresse dans un premier temps à quatre domaines de recherche clés qui se situent à la frontière entre la technologie, les sciences naturelles et les sciences humaines, et pourraient apporter des avancées dans les 5, 10 et 25 prochaines années: la révolution quantique et intelligence artificielle avancée, l'augmentation de la capacité de l'être humain, l'éco-régénération et la géo-ingénierie, et enfin la science et la diplomatie.

Perspectives

- **Poursuivre les échanges avec les OI via des ateliers thématiques**
- **Promouvoir la Genève internationale comme hub de gouvernance mondiale du numérique**

«La prospective va plus loin que l'analyse des risques et devient un outil de management participatif et d'apprentissage organisationnel»



75% **souhaitent que l'ONU contribue au développement de Genève à l'avenir**

source: sondage GE 2050

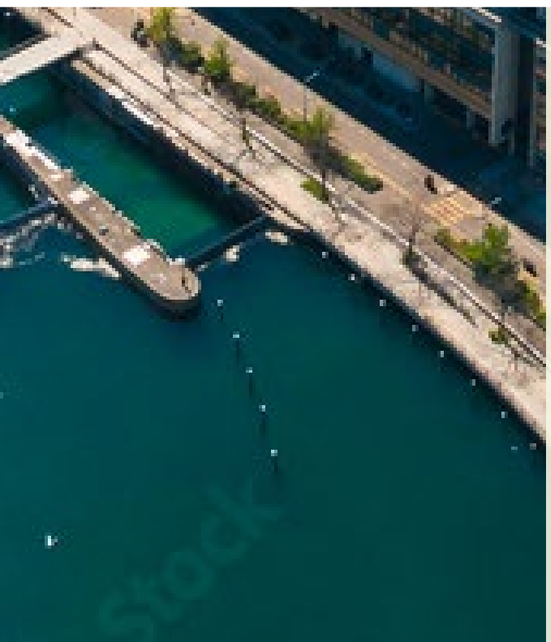
Note de veille
Atelier de prospective avec des acteurs de la Genève internationale: comment renforcer les collaborations?



Palais des Nations à Genève



PERSPECTIVES





Réalisation : Conseil de la Jeunesse
Concept : aXesslab
Photos : Nicolas Spuhler

L'avenir vu par les jeunes

Pour compléter la consultation grand public menée en 2019, 50 classes – soit près de 1000 élèves entre 10 et 20 ans – avaient répondu à une version adaptée du questionnaire. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du programme « un mois, un droit », mis sur pied par le DIP pour le 30e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant et dont le mois d'octobre 2019 était consacré à la participation. Tous les résultats : https://www.ge.ch/document/22273/annexe/0

Le Conseil de la jeunesse dessine la Genève de 2050

Le Conseil de la jeunesse (CJGE) est un organe de consultation constitué de 20 à 25 jeunes âgés de 14 à 21 ans résidant dans le canton de Genève et nommés par le Conseil d'État. Cette instance a pour missions de représenter la jeunesse auprès des autorités cantonales et communales, de formuler des préavis, des propositions ou des recommandations à l'attention des autorités politiques et administratives, et de participer aux travaux de la Commission de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.

En avril 2022, le CJGE a participé à un atelier encadré par deux représentants d'Axesslab, Yves François, psychologue et systémicien, et Jeremy Grivel, docteur en neuroscience. Répartis en quatre groupes, les membres du CJGE ont travaillé à partir de deux photos de deux lieux de Genève, (École du Mail et Boulevard Carl-Vogt) pour imaginer ce qu'ils pourraient être en 2050.

Apprendre à construire et à défendre une proposition commune

A l'aide de papier calque et de feutres, les participants ont dessiné l'avenir de ces deux endroits ont tenté de donner vie aux quartiers « comme en 2050 ».

Partant de photos prises sur le vif, une artiste a tenu compte autant que possible des différentes propositions afin de les transposer en une seule image. Elle a ensuite inséré des dessins des projections des jeunes sur les photos pour créer ce quartier en 2050 tel qu'ils l'ont imaginé

Le but de cette démarche, outre de se projeter dans l'avenir, est d'apprendre à construire et à défendre une proposition commune à chacune et à chacun.

Pour l'école du Mail, les quatre groupes ont proposé de remplacer le bitume, partiellement ou totalement, par de la végétation (potager, forêt, façades végétales, parc avec mare). Un groupe a particulièrement insisté sur le contenu du système scolaire qui devrait mettre l'accent sur la vie de tous les jours et préparer l'élève à s'intégrer et comprendre la société qui l'entoure.

Pour le Boulevard Carl-Vogt, ils ont également proposé de la verdure, des potagers (avec l'idée sous-jacente de l'autonomie alimentaire) ainsi que des façades végétales. La mobilité tient aussi un grand rôle puisque l'un des groupes imagine un déplacement en téléphérique autonome fonctionnant 24 heures sur 24. Les véhicules disparaissent de la rue qui n'accueille plus que piétons et vélos.

Les participants défendent aussi l'indépendance énergétique dans un quartier communautaire et participatif.

Chaque groupe a interrogé les autres groupes sur certains aspects ou sur les conséquences de leurs propositions avant que l'artiste ne s'empare de ces propositions pour en concevoir une image synthétique.

Indicateurs

Dix indicateurs globaux parcourent les grands thèmes abordés par « Genève 2050 ». Leur traduction en objectifs et actions concrètes fait l'objet d'une observation régulière de l'évolution des tendances principales. Identifiés sur proposition de l'ensemble des départements, en coordination avec l'office cantonal de la statistique et le service cantonal du développement durable, ces indicateurs permettent de suivre les changements intervenus dans les politiques publiques et d'adapter les planifications.

Les 10 indicateurs identifiés dans le cadre de GE2050 impactent l'ensemble des politiques publiques. Les objectifs sont les suivants :

- **viser la neutralité carbone ;**
- **réaliser la transition vers une société à 2000watts ;**
- **augmenter la part des habitants et emplois à moins de 500 m (à pied) et 3300 mètres (en vélo) d'un arrêt de transport public;**
- **diminuer la durée quotidienne consacrée aux déplacements ;**
- **mesurer l'évolution démographique ;**
- **adapter le niveau et la qualité de l'emploi ;**
- **renforcer le taux de première certification du secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans ;**
- **augmenter les services en ligne ;**
- **suivre le pourcentage de la population estimant son état de santé bon à très bon ;**
- **évaluer l'évolution du revenu brut médian et l'évolution de la part des contribuables à bas revenus.**

Le suivi de ces indicateurs a également été actualisé au regard des nouvelles perspectives de population pour le canton de Genève pour la période 2021- 2050 (source : OCSTAT – mars 2022).

En anticipant un solde migratoire moyen comparable à celui des trente dernières années, on peut s'attendre à ce que **la population genevoise poursuive sa progression à un rythme soutenu jusqu'en 2050**. Si le rythme de croissance de la population genevoise est incertain, l'**accélération très marquée de son vieillissement** est une quasi-certitude.

D'ici à 2050, entre 72 000 et 151 000 habitants supplémentaires sont attendus (hausse comprise entre 14% et 30% entre 2020 et 2050).

L'essor démographique du canton de Genève dépendra essentiellement du niveau de l'immigration. Les personnes arrivant dans le canton étant en général plutôt jeunes, elles contribuent au rajeunissement de la population et à l'accroissement du niveau de fécondité.

Sauf crise de mortalité d'une ampleur nettement supérieure à celle liée à la pandémie de Covid-19, **le nombre de résidants du canton appartenant au « quatrième âge » doublera d'ici à 2050**.

Les besoins liés au vieillissement, dont les logements adaptés aux personnes âgées et la prise en charge médico-sociale et sanitaire, vont donc fortement augmenter. Autre corollaire inévitable du vieillissement, la forte hausse du nombre de décès pourrait également nécessiter une adaptation des infrastructures.

L'immigration soutenue des vingt dernières années marquera également la démographie genevoise des prochaines années. L'arrivée de nombreux jeunes adultes – avec ou sans enfants – depuis le début des années 2000 s'est ainsi positivement répercutée sur l'effectif des femmes en âge d'avoir des enfants et, par ricochet, sur le nombre de naissances.

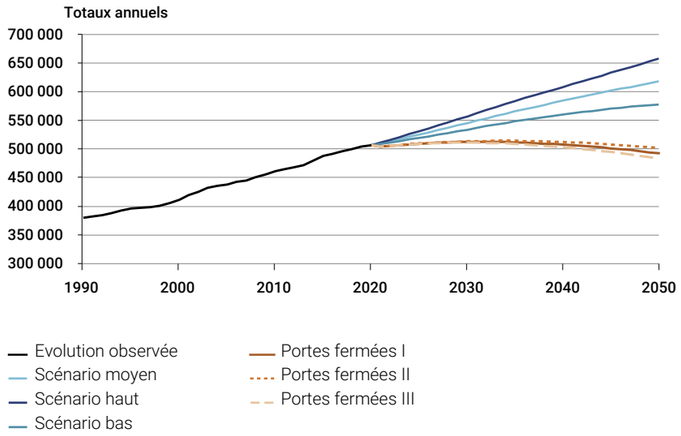
Même en cas de faible solde migratoire à l'avenir, les arrivées nombreuses du passé récent permettront de maintenir l'effectif de femmes en âge d'avoir des enfants à un niveau proche du nombre actuel et grâce à la hausse des naissances entre 2003 et 2016, cet effectif ne devrait pas fléchir après 2030.

Il est ainsi probable que **d'ici à 2050 le nombre annuel de naissances ne tombera pas sensiblement en-dessous des niveaux actuels** et que, par conséquent, la demande de places dans les structures d'accueil ne diminuera pas.

Perspectives

- **Anticiper l'évolution des besoins (dans les politiques publiques) en tenant compte de l'évolution démographique à horizon 2050**
- **Assurer le suivi/ mise en œuvre de ces indicateurs**

Population résidante selon le scénario, de 1990 à 2050



Source : STATVD / OCSTAT - Statistique cantonale de la population

Huit grand thèmes

Mené conjointement par le service cantonal du développement durable et l'office cantonal de la statistique, ce projet propose une approche complémentaire aux 10 indicateurs de Genève 2050. Celui-ci vise à assurer le suivi des 57 axes stratégiques du Concept cantonal du développement durable et à dresser ainsi un état des lieux de la situation en matière de durabilité pour le canton de Genève. Il permettra d'observer aussi bien les progrès que les éventuels reculs constatés ces dernières années. La première publication des résultats est prévue d'ici la fin de l'année.

- **Modes de production de consommation**
- **Développement territorial**
- **Changement climatique**
- **Ressources naturelles**
- **Système économique et financier**
- **Formation et innovation**
- **Cohésion sociale**
- **Santé de la population**

Communications statistiques n°67 - mars 2022 OCSTAT
Projections démographiques pour le canton de Genève (population résidante de 2021 – 2050)



Perspective et suite

Les politiques publiques évoluent constamment et les moyens de les analyser et de les comprendre doivent également s'adapter.

« Nos sociétés ont besoin de systèmes de gouvernance avec des politiques publiques qui sont à la hauteur de leurs complexités et de leurs défis, avec des capacités de flexibilité pour rester à cette hauteur. Les systèmes publics doivent garantir aux sociétés au moins trois activités en même temps : fournir des services, gérer des crises et réaliser des innovations. Il faut des politiques publiques qui savent combiner ces trois exigences simultanément ». Ce constat effectué par Geert Bouckaert, spécialiste de l'administration publique, interpelle les chercheurs, les décideurs et les parties prenantes impliquées dans la fabrique et l'analyse des politiques publiques. *(Source : Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique).*

Afin d'anticiper et de préparer les bases des futures programmations, la poursuite de la démarche de prospective du canton de Genève s'appuie sur le renforcement des activités de veille et de prospective au service de l'action publique. En parallèle, c'est à court terme que ces travaux se traduisent déjà dans la mise à jour des documents de planification pour adapter les stratégies au regard des enjeux sur le moyen et long terme pour la région. En résumé, et comme l'indique le Conseil d'État dans sa préface, il s'agit de « mettre en perspective un présent plus incertain avec un futur moins prévisible ».

Comme précisé dans la feuille de route adoptée par le Conseil d'État, les missions de la commission se poursuivent autour de trois dynamiques structurantes détaillées ci-dessous. Le listing des axes de réflexion et actions ci-dessous alimentera la suite des travaux de la commission Genève 2050.

1. Axe administratif

Tous les départements sont d'ores et déjà concernés par la démarche prospective Genève 2050. Les actuels documents de planification du canton couvrent la période allant jusqu'à 2030 et au-delà pour ce qui concerne les réflexions sur le développement des infrastructures, conformément aux demandes de la Confédération. L'administration genevoise intègre rapidement l'usage de la prospective et l'applique notamment en veillant à la cohérence et à la complémentarité des documents de planification. Dans un environnement de plus en plus complexe et incertain, la vigilance de l'administration est indispensable à une veille efficace et utile à la collectivité.

Les travaux se poursuivront selon les objectifs suivants :

Poursuivre la veille stratégique sur la prospective à l'échelle de l'ensemble des politiques publiques en identifiant des thématiques significatives à long terme pour la région. Effectuer le suivi des orientations issues du présent document « Prospective et mise en œuvre » au sein des différentes politiques publiques.

Veiller à la cohérence des divers documents de planification avec la démarche de prospective, notamment sur le plan du développement à long terme du territoire et contribuer à la simplification de l'ensemble de cette documentation.

Assurer la mise à jour des données concernant les indicateurs.

2. Axe participatif

La démarche Genève 2050 s'est ouverte avec une vaste consultation de la population genevoise, consultation qui a fait l'objet d'un premier rapport de synthèse en novembre 2020. Depuis, le Conseil d'Etat et les différents départements multiplient les occasions de co-construire la Genève de demain avec la population. L'espace 3DD est un parfait exemple de ce que la concertation peut apporter tant au niveau de la conception des projets qu'à celui de l'échange d'expériences et de compétences. Le forum citoyen, constitué de citoyens tirés au sort, a émis plus d'une centaine de propositions en matière de développement durable, propositions qui ont toutes été analysées par les services de l'Etat qui leur ont donné ou qui vont leur donner les suites adéquates. Tous les grands projets d'aménagement font l'objet de larges concertations avec les parties prenantes et la population. Pour aller plus loin encore, l'administration cantonale souhaite promouvoir plus largement la démarche prospective.

Les travaux se poursuivront selon les objectifs suivants :

- Poursuivre la participation à des évènements régionaux (présentée aux automnales, aux assises européennes de la transition énergétique et dans le cadre du festival EXPLORE, la démarche est ouverte aux partenaires et à la population).
- Promouvoir la démarche de prospective en organisant diverses actions et évènements à destination des acteurs internes et externes à l'administration.
- Développer des partenariats avec des démarches similaires engagées notamment au niveau suisse et transfrontalier.
- S'appuyer sur Genève en transition.
- Poursuivre les partenariats avec les acteurs de la Genève internationale.
- Co-construire les prestations délivrées par le service public avec le citoyen, développer des capacités à collaborer et à se concerter avec le citoyen (simplification de la délivrance des prestations, renforcement de l'agilité…).
- Mettre en valeur l'espace 3DD, espace de concertation dédié aux démarches participatives. Il favorise le partage de réflexions, d'actions et de ressources utiles pour agir ensemble sur les territoires. Le 3DD se construit avec ses utilisateurs !
- Accompagner la formation des acteurs de la fonction publique dans le développement de nouvelles compétences en lien avec le citoyen (améliorer le fonctionnement du service public et changer les mentalités).

3. Axe des thématiques émergentes

La constitution d'une commission prospective Genève 2050 est une étape capitale dans l'identification de thématiques émergentes. Nouveaux métiers, nouvelles pratiques, nouvelles tendances économiques, implication citoyenne, autant de thématiques sur lesquelles les réflexions ont commencé et pour lesquelles de premières pistes sont esquissées. L'importance de ce travail s'est encore accrue avec les crises du Covid 19 et de la guerre en Ukraine, puisqu'aux scénarios imaginés et explorés sont venus s'ajouter des réalités concrètes et immédiates. L'exploration et l'anticipation sont donc aujourd'hui plus que jamais des outils essentiels d'une bonne gouvernance.

Les travaux se poursuivront selon les objectifs suivants :

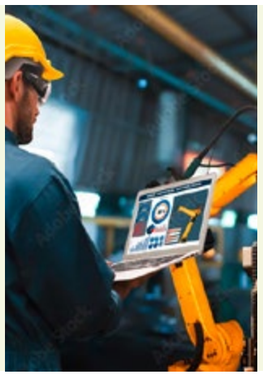
Préparer les métiers de demain et renforcer une économie résiliente, durable et prospère

- Identifier l'impact des nouveaux métiers en lien avec la transition écologique sur l'économie locale (relocalisation d'activités).
- Valoriser les chaînes de production courtes et les opportunités liées à l'économie circulaire et décarbonée.
- Former la jeune génération aux nouveaux métiers permettant une transition circulaire et décarbonée et soutenir l'employabilité.
- Identifier les leviers pour favoriser une transition numérique responsable du tissu économique.
- Identifier les nouveaux moyens de maintenir la prospérité de Genève pour l'avenir.
- Identifier les conditions cadre, les nouveaux dispositifs et les nouvelles sources de financement pour assurer ces développements.
- Pour maintenir la prospérité, quelles fiscalité pour financer les politiques publiques de transition ?

Maintenir la qualité de vie : santé, cohésion sociale, changement de comportement

- Elargir les réflexions sur le thème de la santé non seulement sous l'angle du vieillissement et du COVID mais aussi sur la manière de considérer la santé : de la pathogénèse à la « salutogénèse » et les comportements de santé qui favorisent le maintien en santé, en lien avec l'environnement, l'alimentation.
- Intégrer ces points dans une politique de sensibilisation pour induire un changement dans les comportements en prenant en compte le concept « One Health » (OMS).
- Offrir aux habitants les moyens de vivre plus longtemps en bonne santé.
- Imaginer de nouveaux moyens pour renforcer la solidarité générationnelle.







- Penser la résilience comme un outil de politique publique. Le contexte actuel, perçu comme menaçant pour les sociétés elles-mêmes, conduit à une utilisation de plus en plus large de cette notion. Elle s'accompagne d'approches renouvelées en termes de compréhension et de gestion, et a besoin de nouveaux outils,

Repenser la participation / renforcer l'exemplarité de l'Etat
Faire évoluer les modèles de gouvernance en accordant une plus grande part aux conseils de citoyens, aux vérités scientifiques.

Identifier les évolutions souhaitées des relations dans les différentes échelles territoriales: canton, communes, région, Confédération.

Renforcer l'exemplarité de l'État et attirer les talents (transition numérique, écologique et démographique impacte l'évolution des compétences / formations)

Adapter le fonctionnement du premier employeur du canton : quelle gouvernance pour l'administration publique en 2050 ? Identifier les synergies à renforcer avec le programme « travailler autrement » du Conseil d'État.

Faire évoluer les compétences au plus près des besoins, engagement de personnes ayant de véritables capacités d'évolution, d'apprentissage et de plasticité, de personnes capables d'être formées à différents métiers.

Evolution / renforcement de l'exemplarité de l'Etat : susceptible d'attirer les jeunes en recherche de valeur.

- Rationnaliser et savoir développer le savoir-faire en lien avec le public (accompagner, former, orienter) en collaboration étroite avec les communes et les associations pour optimiser l'ensemble des dis- positifs en lien avec les services publics.

- Imaginer la démocratie de demain : quelles nouvelles formes de participation, de liberté, mais aussi de qualité de l'information, des médias, d'identification des fake news, etc.

- Instruction et formation: quelle structure (enseignement public, enseignement privé ou en famille), quelle agilité dans un monde qui change rapidement? En lien aussi avec les métiers du futur, quelle formation continue, et sur quelle durée. Est-ce que le modèle actuel est encore adapté et quel bouleversement peut provoquer la formation à distance ?

- Population et migration : des Genevois quittent Genève, d'autres personnes arrivent ; comment imaginer une meilleure participation démocratique des étrangers ?

Se nourrir, se loger et se déplacer autrement
- Ralentir, adopter un rythme plus humain, dans la ville du quart d'heure … on a besoin de temps pour la résilience, de temps qui n'est pas comptabilisé … cela pourrait être bénéfique pour la santé, (cf. pandémie) cela rendra-t-il Genève plus prospère ?

- Elargir les réflexions autour de la logistique internationale (ravitaillement, énergie, stockage et distribution des biens essentiels à la consommation). La crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine aurait certainement pu être mieux anticipée.

- Adapter les déplacements sans restreindre les activités et en favorisant de bonnes conditions de santé. Réflexion à mener de la manière la plus inclusive possible sur « les habitant.e.s » de demain.

- Imaginer l'avenir de la plateforme aéroportuaire entre contrainte fédérale et évolution du territoire (vers quel fonctionnement et quelle nouvelle forme de cohabitation avec le territoire.

- Anticiper la raréfaction des ressources (eau, agriculture, alimentation, énergie…) et élaborer des stratégies à long terme.

Approfondir la réflexion au niveau régional et fédéral
- Renforcer la connaissance réciproque des acteurs clés du territoire et des instances politiques sur la prospective afin d'identifier des leviers de collaboration, favoriser le transfert de savoir-faire entre ces secteurs grâce à de nouveaux outils permettant de développer des produits ou services innovants et renforcer ainsi leur compétitivité. A ce titre, faire mieux connaître le SITG (service d'information du territoire à Genève) et ses services.

- Co-construire avec des partenaires de l'écosystème genevois qui fondent leur démarche sur la prospective et l'innovation. En particulier, les ruptures technologiques, l'augmentation démographiques, la crise sanitaire, l'urgence climatique et les évolutions sociétales induisent une obsolescence des compétences et connaissances professionnelles. Compte-tenu des craintes de déqualification, de déclassement individuel, ainsi que des impacts sur l'emploi au sein des entreprises, il semble nécessaire de pallier ces enjeux.

- Co-construire avec des partenaires actifs dans le domaine de la ville intelligente (« smart city »), en faveur de projets qui mettent la ville au centre de la transition écologique. Pour préserver l'habitat et maîtriser l'impact de l'urbanisation, il s'agit de valoriser les solutions qui font un usage raisonné de la technologie au bénéfice d'un territoire ouvert à tous, résilient et qui tend vers la neutralité carbone.

Remerciements

Le collège des Secrétaires généraux du Canton assure le pilotage général de la démarche Genève 2050. Il valide les orientations stratégiques de la démarche présentées par la Commission ainsi que les rapports annuels faisant état des travaux qui seront appelés à être remis au Conseil d'Etat pour examen.

La Commission intègre des représentants de l'ensemble des départements (département des infrastructures, département du territoire, département de la cohésion sociale, département des finances, département de l'instruction publique, département du développement économique, département de la sécurité, de l'emploi et de la santé). La démarche est co-pilotée par les départements des infrastructures (DI) et du territoire (DT).

Le Conseil d'Etat souhaite remercier tous les contributeurs et contributrices de ce projet, les partenaires institutionnels, académiques, associatifs, privés ainsi que nos mandataires ayant contribué à cette démarche.

Tous les résultats détaillés sont consultables en ligne

Pour suivre le projet

2050.ge.ch
GE 2050 (@geneve2050)
Genève 2050

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

FSC
www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C009271

Membres commission GE2050
Mise à jour CSG 22.09.2022

Chancellerie (CHA)

- Anna-Karina Kolb (Directrice) – Service des affaires européennes, régionales et fédérales
- Dorothée Zarjevski Wirthner (Secrétaire adjointe)
- Valérie Vulliez Boget (Secrétaire générale adjointe)

Département du territoire (DT)

- SG – Secrétariat général

  Jérôme Savary (Secrétaire général adjoint)

  Vincent Lusser (Secrétaire général adjoint – promotion des grands projets)

  Loïc Deslarzes (Délégué innovation/ transversalité)

- SCDD – Service cantonal du développement durable

  Rémy Zinder (Directeur du service cantonal du développement durable)

  en appui : Damien Gumy (Adjoint scientifique) – Giancarlo Copetti (Adjoint scientifique)

- OU - Office de l'urbanisme

  Sylvain Ferretti (Directeur général)

  Frédéric Josselin (Responsable service concertation)

  Prisca Faure, PDCn (Cheffe de projet)

- OCEN – Office cantonal de l'énergie

  Cédric Petitjean (Directeur général) - Marianne Barque (Adjointe scientifique)

- OCEAU – Office cantonal de l'eau

  Gilles Mulhauser (Directeur général)

- OCEV – Office cantonal de l'environnement

  Philippe Royer (Directeur général)

- OCAN – Office cantonal de l'agriculture et de la nature

  Bertrand Von Arx (Directeur, service de la biodiversité)

  Héloïse Candolfi (Adjointe à la direction générale)

- DIT – Direction de l'information du territoire

  Adrien Vieira De Mello (Chef de service)

  Patrick Montier (responsable smart city)

- PA – Projet d'agglomération

  Hervé Fauvain (Chef de projet environnement)

Département des infrastructures (DI)

- SG – Secrétariat général
  Yves Bellego (Chargé d'information et de communication)
  Jean- Baptiste Ferey (Secrétaire général adjoint)
  Alexander Barclay (Délégué au numérique)
  Nicolas Fournier (Chef de cabinet)
- OCT - Office cantonal des transports
  David Favre (Directeur général)
  Benoit Pavageau (Directeur des transports collectifs)
  Emmanuelle De Beaufort (Ingénieure)
  Alexandre Prina (Chef de secteur)
- OCSIN – Office cantonal des systèmes d'information et du numérique / Genève Lab
  Eric Favre (Directeur général)
  Patrick Genoud (Conseiller en innovation et en technologies de l'information)
- OCBA – Office cantonal des bâtiments
  Carole Gueorguiev (Directrice générale)

Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

- DGS - Direction générale de la santé
  Adrien Bron (Directeur général)
  Marie Leocadie (Cheffe de secteur - prévention et promotion de la santé)
  Afamia Kaddour (Conseillère scientifique)
- Sécurité
  A préciser

Département des finances et des ressources humaines (DF)

- SG – Secrétariat général
  Remplacement de P. Dunant ?
  A préciser
- Direction de l'organisation et de la sécurité de l'information et de la logistique
  Nicolas Roth (Directeur)
- DAI - Direction des affaires internationales
  Michael Meier (Secrétaire général adjoint)
  En appui : Béatrice Ferrari (Directrice)
- OCSTAT – Office cantonal des statistiques

Hervé Montfort (Directeur)

- OPE – Direction Développement RH

  Grégoire Tavernier (Délégué)

- DGFE – Direction générale des finances de l'Etat

  Pierre Béguet (Directeur général)

  Matthias Bapt (Chef de service)

- BPEV – Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques

  Colette Fry (Déléguée)

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

- SG – Secrétariat général

  Nicolas Tavaglione (Secrétaire général adjoint)

- OFPC – Office pour l'orientation et la formation professionnelle continue

  Nadia Ourrad, responsable Employabilité

- Service de la recherche en innovation

  Martin Benninghoff (Directeur)

  En appui Aurore Duteil (Directrice adjointe)

- Espace entreprise - Centre de formation professionnelle - Pratique commerciale

  Stéphanie Banz (Formatrice – enseignante)

Département de la cohésion sociale (DCS)

- SG – Secrétariat général

  Marko Bandler (Directeur de cabinet)

  Gianfranco Moi (Chargé de la prospective du système d'information social)

- OAIS – Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales

  Michel Berclaz (Directeur)

  En appui Camille Molnarfi Villegas (Adjointe de direction)

- Hospice général

  Sybille Eigenheer (Cheffe de service)

  En appui : Philippe Sprauel, Nicolas Gachet, Cécile Catalino

Département de l'économie et de l'emploi (DEE)

- SG - Secrétariat général

  Olga Villarrubia (Secrétaire générale adjointe)

- DGDERI – Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation

  Alexandre Epalle (Directeur général)

  Samuel Mellot (Attaché au développement économique)

- OCE – Office cantonal de l'emploi

  Charles Barbey (Directeur général)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT

18 novembre 2020

Concerne : démarche de prospective "Genève 2050"- validation du rapport et poursuite commission de prospective

Vu le projet de territoire suisse lancé par la Confédération le 20 décembre 2012, premier document stratégique portant sur le développement territorial du pays, conçu et soutenu par la Confédération, le Canton et les communes genevoises;

vu le plan directeur cantonal adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013;

vu le projet de territoire Grand Genève 2016-2030 signé le 8 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires du projet d'agglomération franco-valdo-genevois;

vu la stratégie Mobilités 2030 adoptée par le Conseil d'Etat le 15 mai 2013;

vu la stratégie économique cantonale 2030 adoptée par Conseil d'Etat le 24 juin 2015;

vu la stratégie environnementale 2030 adoptée par le Conseil d'Etat le 6 novembre 2013 et approuvée par le Grand Conseil le 29 janvier 2016;

vu la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale adoptée par le Conseil d'Etat le 25 mai 2016;

vu l'extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat du 5 avril 2017 sur le lancement de la démarche Stratégie territoriale 2050" (Aigle 1597-2017);

vu la validation du processus "Genève 2050" par le collège des Secrétaires généraux le 26 avril 2018, à l'appui du projet de rapport "Genève 2050";

vu le discours de Saint-Pierre du 31 mai 2018 inscrivant la prospective sur Genève 2050 comme un enjeu pour la construction commune du futur;

vu l'inscription des grandes étapes de la consultation Genève 2050 dans le programme de législature 2018 – 2023 du Conseil d'Etat;

vu le rapport Mégatrends et développement territorial en Suisse publié en mai 2019 par le Conseil de l'organisation du territoire (COTER);

vu l'extrait de procès-verbal du 18 juin 2018 déterminant la structure, la composition, le périmètre, les objectifs et les jalons concernant la Commission interdépartementale de prospective 2018 (Aigle 3043-2018);

vu la déclaration conjointe des autorités hôtes de la Genève internationale et l'inscription de la démarche Genève 2050 dans le traité signé le 16 septembre 2019 par le groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale (GPC : Département fédéral des affaires étrangères, Conseil d'Etat et ville de Genève);

vu les volets 1 et 2 du Plan climat cantonal adoptés par le Conseil d'Etat respectivement le 18 septembre 2015 et le 20 décembre 2017;

vu le renforcement des objectifs du plan climat cantonal via la déclaration d'urgence climatique du Conseil d'Etat visant à renforcer les actions du plan climat;

vu le concept du développement durable 2030 adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2017 et approuvé par le Grand Conseil le 25 mai 2018;

vu l'étude ferroviaire 2050 initiée en 2020 par le département des infrastructures (DI) et le département du territoire (DT);

considérant qu'il est devenu essentiel de disposer d'une vision prospective à long terme pour l'ensemble des politiques publiques ayant un impact structurant sur le territoire;

considérant que la démarche devra être partagée avec les partenaires institutionnels couvrant l'ensemble du territoire et les partenaires du Grand Genève, afin d'harmoniser les visions à long terme;

sur proposition du département des infrastructures (DI) et du département du territoire (DT);

LE CONSEIL D'ÉTAT

Décide :

1. **Validation et diffusion du rapport**

   Il est pris acte du rapport « Genève 2050 résultats de la consultation » du 20 octobre 2020. Ce rapport est rendu public sur le site internet de l'Etat et sera envoyé aux différents partenaires institutionnels.

2. **Poursuite des travaux de la Commission**

   Les travaux de la Commission de prospective "Genève 2050" instituée en 2016 sont poursuivis.

3. **Missions et compétences**

   Les objectifs pour la période 2020 à 2023 de la Commission sont :

   - assurer la poursuite des travaux exprimés dans le cadre du Discours de Saint Pierre et du programme de législature;
   - renforcer les activités de veille et de prospective;
   - prioriser les besoins en matière d'actions à engager pour atteindre les objectifs fixés;
   - anticiper et préparer les bases des futures programmations;
   - promouvoir la démarche auprès des publics internes et externes à l'Etat.

   Dans ces buts, la Commission est chargée des missions suivantes :

- poursuivre le suivi de la veille stratégique sur la prospective à l'échelle de l'ensemble des politiques publiques en proposant des thématiques significatives à long terme pour la région qui doivent être prises en compte par les services de l'administration;
- effectuer le suivi des orientations issues du livrable 2020 "Quel futur souhaitez-vous ?" au sein des différentes politiques publiques, préparer la restitution publique;
- mettre en œuvre les orientations du Conseil d'Etat en matière de prospective;
- assurer la vision transversale de la démarche prospective et la production des livrables à destination du collège des secrétaires généraux et du Conseil d'Etat (rapports annuels, événements, etc.);
- veiller à la cohérence, avec la démarche de prospective, des divers documents de planification, notamment sur le plan du développement à long terme du territoire et contribuer à la simplification de l'ensemble de cette documentation;
- assurer la mise à jour des données concernant les indicateurs prospectifs en s'appuyant sur le groupe de suivi composé d'un référent par département;
- promouvoir la démarche de prospective en organisant diverses actions et évènements à destination des acteurs internes à l'administration et externes;
- développer des partenariats avec des démarches similaires engagées notamment au niveau suisse et transfrontalier;
- engager un dialogue sur la démarche prospective portée par le Canton avec les acteurs internationaux;
- proposer au Collège des Secrétaires généraux un plan de déploiement pour les étapes à venir, comprenant notamment des propositions pour valoriser les résultats acquis par la démarche au profit de projets structurants destinés en particulier à entrer dans l'échéancier des financements fédéraux.

4. Organisation

Le collège des Secrétaires généraux assure le pilotage général de la démarche Genève 2050 et valide les orientations stratégiques présentées par la Commission ainsi que les rapports annuels faisant état des travaux qui seront appelés à être remis au Conseil d'Etat pour adoption.

La Commission intègre des représentants des différents départements traitant des politiques publiques impactant le territoire, ainsi que des milieux académiques. Un collaborateur par direction est ainsi nommé pour assurer le suivi des travaux.

La Commission est composée de représentants des entités suivantes :

Chancellerie (CHA)

- SAEF – Direction générale de l'extérieur - Services des affaires européennes, régionales et fédérales

Département du territoire (DT)

- SCDD – Service cantonal du développement durable
- OU – Office de l'urbanisme
- OCLPF – Office cantonal du logement et de la planification foncière
- OCEN – Office cantonal de l'énergie

- OCEAU – Office cantonal de l'eau
- OCEV – Office cantonal de l'environnement
- OCAN – Office cantonal de l'agriculture et de la nature
- DIT – Direction de l'information du territoire
- PA – Direction du projet d'agglomération

Département des infrastructures (DI)

- OCT – Office cantonal des transports
- OCSIN – Office cantonal des systèmes d'information et du numérique / Genève Lab
- OCBA – Office cantonal des bâtiments

Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)

- DGS – Direction générale de la santé
- OCE – Office cantonal de l'emploi
- Corps de police cantonale

Département des finances et des ressources humaines (DF)

- OCSTAT – Office cantonal des statistiques
- OPE – Direction Développement RH
- DGFE – Direction générale des finances de l'Etat
- BPEV – Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques
- DAI – Direction des affaires internationales

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

- OFPC – Office pour l'orientation et la formation professionnelle continue
- DGESIII – Direction générale de l'enseignement secondaire
- DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire
- SEM – Service écoles – médias
- SRED – Service de la recherche en éducation
- SBUDG – Service du budget et du contrôle de gestion

Département de la cohésion sociale (DCS)

- OAIS – Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales
- OCCS – Office cantonal de la culture et du sport

Département du développement économique (DDE)

- DG DERI – Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation.

Des experts externes, notamment académiques et associatifs, sont consultés et associés pour enrichir les réflexions. Ces invitations seront ponctuelles suivant les besoins et les sujets à traiter.

Les travaux de la commission sont préparés par un bureau composé de 5 à 8 représentants.

La direction de la démarche est confiée aux secrétariats généraux du DI et du DT.

5. Livrable

Un livrable annuel est remis au collège des secrétaires généraux et au Conseil d'Etat.

6. Abrogation

Cet extrait de PV annule et remplace l'extrait de PV du 18 juin 2018 "Commission interdépartementale de prospective 2018" (Aigle 3043-2018).

Communiqué à :

Tous 1 ex.

CONSEIL D'ETAT
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

De :	Karpinski Magdalena (DI)
A :	Service adm CE (CHA)
Objet :	Dépôt: CE du 12 octobre 2022 - pt. 5.6 : EXPV GE2050 "prospective et mise en œuvre": Rapport GE2050
Date :	mercredi 5 octobre 2022 16:39:53

Bonjour,

Suite à la politique générale discutée ce jour au CE, je vous transmets les fichiers de l'EXPV.

Pour info et rappel uniquement:

Avec mes meilleures salutations

Magdalena Karpinski

Adjointe scientifique

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département des infrastructures (DI)

Secrétariat général

14, rue de l'Hôtel-de-Ville

cp 3918-1211 GENEVE 3
☎ 022 327 96 13

☎ *079 716 52 61*

.